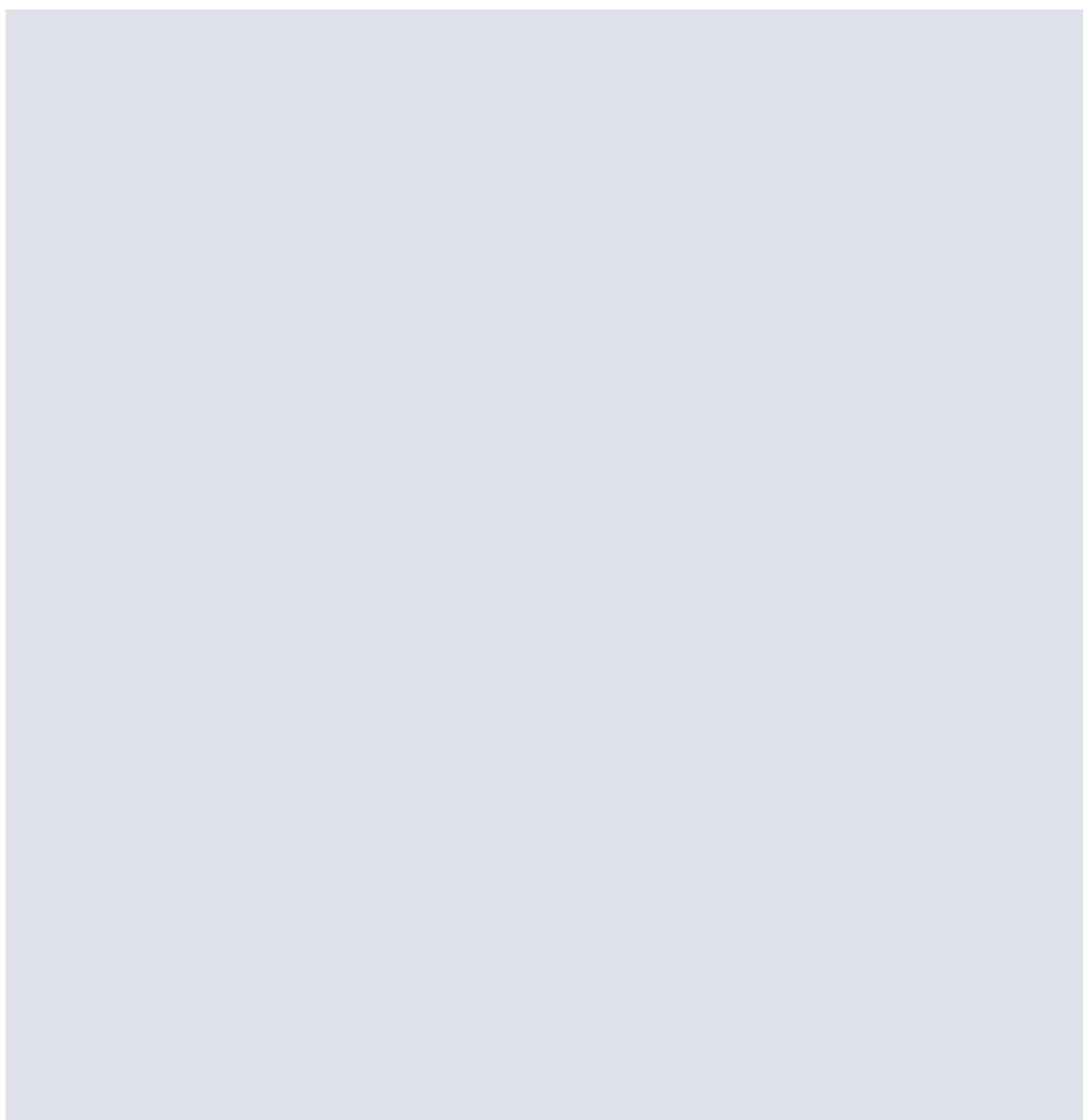


# LE VOLONTARIAT EN BELGIQUE

## Chiffres-clés 2019



# Le volontariat en Belgique en 2019

## Chiffres-clés

à la demande de la  
Fondation Roi Baudouin

Lesley Hustinx  
Pieter Dudal

Département de Sociologie  
Université de Gand

2020

## Introduction générale

---

Il n'est pas nécessaire de démontrer que l'engagement volontaire de citoyens revêt une importance vitale pour notre société. Les différentes fonctions sociales du volontariat ont déjà été largement illustrées par des recherches scientifiques. On souligne ainsi la 'fonction de signal' exercée par les volontaires, qui détectent des besoins non rencontrés dans une société et tentent d'y remédier. L'engagement volontaire assume aussi une 'fonction complémentaire' par rapport au travail rémunéré : les volontaires ne doivent pas se préoccuper d'exigences de rentabilité, ce qui leur permet d'apporter une réponse plus souple et plus 'humaine' à certains besoins. D'autre part, cet engagement contribue aussi au 'développement personnel' des volontaires, qui acquièrent de nouvelles compétences, un savoir-faire et des attitudes sociales et qui affinent des compétences existantes. Quant au 'rôle démocratique', il désigne le fait que tout un chacun peut en principe participer à la vie publique et entreprendre des initiatives en toute liberté<sup>1</sup>.

Grâce à toutes ces fonctions, l'engagement volontaire constitue pour la société une source de plus-value qui peut être abordée sous un angle aussi bien sociologique qu'économique. D'un point de vue *sociologique*, le volontariat participe à l'intégration sociale en créant des réseaux et des collaborations entre les membres d'une société. Autrement dit, il accroît le 'capital social'. Pour les volontaires eux-mêmes, leur engagement leur procure une foule d'avantages en termes de contacts sociaux, de connaissances et de compétences professionnelles, de bien-être personnel et de confiance en soi. À cet égard, le nombre de bénévoles est même considéré comme une mesure de la bonne santé d'une société. Leur profil social indique comment la participation au volontariat se répartit entre les différentes couches sociales de la population. Au vu des nombreux avantages qu'apporte le volontariat, il est crucial que la participation à celui-ci soit ouverte à tous. Or, des recherches sociologiques ont déjà démontré à de multiples reprises que l'accès au volontariat n'était pas équitablement réparti<sup>2</sup> : en Belgique aussi, ce sont surtout les citoyens les plus qualifiés, économiquement actifs et socialement bien intégrés qui s'engagent dans une activité volontaire<sup>3</sup>. Malgré sa plus-value indéniable, le volontariat constitue donc aussi une source d'inégalité sociale. Pour aller à l'encontre de cela, il est donc important d'identifier le profil social des bénévoles et de suivre les évolutions qu'il connaît.

Le volontariat remplit aussi une fonction d'un point de vue économique et est considéré comme une activité productive au plein sens du terme. Les bénévoles fournissent des services utiles à la collectivité. Leurs activités volontaires et non rémunérées soutiennent les fonctions que le monde associatif exerce dans des domaines très divers : aide sociale, soins de santé, enseignement, culture, ... De cette manière, les volontaires contribuent également dans une mesure importante à l'accessibilité des services et des activités offerts par ces organisations. C'est dans cette optique que l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est intéressée à la manière de mesurer l'engagement volontaire et a publié à ce sujet en 2011, avec la collaboration de l'Université John Hopkins (Baltimore, E.U.) le *Manuel sur la mesure du travail bénévole*. Depuis lors, cette méthodologie a été mise en œuvre dans sept pays européens dont la Belgique<sup>4</sup>. La méthodologie a aussi subi quelques révisions et a été intégrée en 2018 dans le *Manuel des Comptes satellites des Institutions sans but lucratif et du Volontariat (Handbook of National Accounting: Satellite Account on Non-profit and Related Institutions and Volunteer Work)*.

Ce rapport s'inscrit dans ce contexte. Sous l'impulsion de la Fondation Roi Baudouin, une mesure représentative du volontariat en Belgique a été réalisée pour la première fois en 2014, sur la base du

---

<sup>1</sup> Breda & Goyvaerts (1996).

<sup>2</sup> Musick and Wilson (2008).

<sup>3</sup> Hustinx et al. (2015).

<sup>4</sup> Salamon et al. (2018).

nouveau manuel de l'OIT. En collaboration avec la Direction générale Statistiques du SPF Économie, le 'Module engagement volontaire' a été ajouté à l'Enquête annuelle sur les forces de travail (EFT) au dernier trimestre de 2014. Cette mesure a permis d'effectuer une analyse globale, à la fois de l'ampleur du volontariat en Belgique et du profil socio-économique des volontaires belges<sup>5</sup>. Cette mesure a été répétée en 2019, à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin. Nous présentons dans ce rapport les résultats de cette deuxième mesure, en structurant les analyses de la même manière que lors de la première. Toutefois, en raison d'un certain nombre de modifications fondamentales dans la méthodologie aussi bien de l'EFT que du Module engagement volontaire, que nous précisons ci-dessous, les résultats de 2014 et de 2019 ne sont pas comparables. Dès lors, ce rapport ne contient pas non plus d'analyses comparatives. D'un point de vue méthodologique et scientifique, il ne serait pas justifiable de se prononcer sur d'éventuelles évolutions du volontariat entre ces deux moments de mesure. Autrement dit, la mesure de 2019, réalisée sur la base de la nouvelle méthodologie, doit être considérée comme la nouvelle 'mesure zéro'.

### *Le module 'Engagement volontaire' dans L'Enquête sur les forces de travail (EFT)*

Comme nous l'avons dit, le module 'Engagement volontaire' a été ajouté, aussi bien en 2014 qu'en 2019, à l'enquête belge sur les forces de travail (EFT). L'EFT est une enquête socio-économique menée auprès d'un échantillon de ménages. Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes au travail, chômeurs et inactifs) et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Tous les ménages domiciliés en Belgique et comptant au moins une personne âgée de 15 à 76 ans sont susceptibles de participer à l'enquête. L'échantillon est sélectionné de manière aléatoire dans le Registre national. Cette enquête est également réalisée dans les autres États membres de l'UE et est coordonnée par EUROSTAT, le service statistique de l'Union européenne, en vue de rassembler des informations comparables au niveau européen<sup>6</sup>.

L'ajout du module 'Engagement volontaire' à l'EFT a deux grands avantages par rapport à des études précédentes consacrées au volontariat en Belgique. Il permet tout d'abord de récolter des données sur le volontariat auprès d'un échantillon représentatif et donc de faire une extrapolation fiable sur l'ensemble de la population belge. D'autre part, l'enquête fournit des données statistiques détaillées, basées sur une définition validée au niveau international et sur la méthodologie systématique de l'OIT. Ceci rend possible une évaluation économique précise et standardisée du poids du volontariat, qui peut être intégrée dans le Compte satellite des institutions sans but lucratif (isbl) régulièrement publié par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec la Banque nationale de Belgique<sup>7</sup>. Ce Compte satellite a pour but de mesurer le poids économique du secteur associatif et sa place dans l'économie belge, mais est uniquement basé sur l'emploi salarié. La mesure du volontariat selon la méthodologie de l'OIT a précisément pour objectif de générer des statistiques complémentaires sur le travail bénévole dans le secteur associatif.

L'EFT a été réformée en profondeur à partir de 2017 pour répondre aux nouvelles exigences imposées par Eurostat et pour améliorer la qualité des statistiques<sup>8</sup>. Jusqu'au premier semestre 2016, les personnes sélectionnées pour participer à l'enquête étaient interrogées par un enquêteur lors d'un entretien unique en face à face. À partir de 2017, on est passé à une étude de panel, plus

---

<sup>5</sup> Hustinx et al. (2015).

<sup>6</sup> Statbel, consulté le 15/11/20: <https://statbel.fgov.be/fr/survey/enquete-sur-les-forces-de-travail-eft>

<sup>7</sup> Fondation Roi Baudouin, Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique, éditions 2011, 2013, 2017, 2020.

<sup>8</sup> Statbel, Enquête sur les forces de travail (EFT) à partir de 2017, consulté le 15/11/20 via: [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/EFT2017\\_fr.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadata/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%C3%B4mage/EFT2017_fr.pdf)

spécifiquement un 'panel rotatif infra-annuel' : les répondants restent dans l'échantillon pendant une période plus longue et sont interrogés à plusieurs moments<sup>9</sup>. Concrètement, il est demandé aux ménages qui ont participé une première fois à l'enquête lors d'un trimestre donné s'ils se trouvent toujours dans la même situation sur le marché du travail le trimestre (et l'année) suivant(e). Ils reçoivent aussi une liste de questions supplémentaires. Afin de répondre aux exigences d'Eurostat, les ménages sélectionnés doivent être interrogés quatre fois sur une période de 15 mois. Ils sont interrogés deux trimestres de suite, ne sont pas contactés les deux trimestres suivants, et sont ensuite à nouveau interrogés pendant deux trimestres. La première interrogation des ménages sélectionnés se fait encore lors d'un entretien en face à face avec un enquêteur. Les trois suivantes, plus courtes, se font soit par internet (le répondant remplit lui-même l'enquête en ligne), soit par téléphone (entretien téléphonique avec l'enquêteur).

Cette rupture méthodologique dans l'EFT a aussi des conséquences sur la mesure du volontariat en Belgique étant donné que l'enquête de 2014 s'est faite selon l'ancienne méthodologie et celle de 2019 selon la nouvelle. En 2014, les ménages sélectionnés n'ont dû participer qu'une seule fois à l'EFT et les participants ont été interrogés en face-à-face par les enquêteurs de Statbel durant le quatrième trimestre de 2014. Une seule personne par ménage a été sélectionnée pour répondre aussi aux questions relatives à l'engagement volontaire. La sélection a été faite au moment de l'interview par l'enquêteur qui s'est basé sur la date d'anniversaire : la personne ayant fêté son anniversaire en dernier lieu a été invitée à répondre aux questions concernant le module 'Engagement volontaire' (même si la participation à l'EFT était obligatoire, la participation à ce module était facultative). Au total, 9640 interviews relatives à l'engagement volontaire ont eu lieu, dont 4710 en Flandre, 3516 en Wallonie et 1414 à Bruxelles<sup>10</sup>. Comme tout l'échantillon a été interrogé une seule fois durant le même trimestre, il a été décidé, spécifiquement pour le module 'Engagement volontaire', d'utiliser une période de référence de 12 mois avant l'enquête pour mesurer l'ampleur du volontariat, bien que le Manuel recommande d'appliquer une période de référence de quatre semaines. L'avantage d'une période de référence plus courte est que les répondants peuvent se rappeler avec plus de précision quelles activités bénévoles ils ont effectuées ainsi que le temps qu'ils y ont consacré. Une période de référence plus longue augmente en revanche la probabilité que des formes d'engagement plus irrégulières ou saisonnières (comme des camps de jeunes pendant les mois d'été) soient aussi prises en compte. Dans ce cas, on essaie aussi de contrer les oublis potentiels en utilisant en introduction une série de 'déclencheurs' (aide-mémoire) qui suggèrent de possibles formes d'engagement.

Le changement de conception de l'EFT a empêché d'adopter une même approche en 2019 qu'en 2014 pour mesurer le volontariat. Afin de ne pas alourdir inutilement l'enquête EFT de base et d'éviter des décrochages lors des interrogations suivantes, le module 'Engagement volontaire' a été ajouté à la troisième phase de l'étude du panel.

Les interrogations ont donc été réparties sur tous les trimestres de 2019. Autrement dit, durant chaque trimestre de 2019, une autre partie des ménages sélectionnés – en l'occurrence ceux qui étaient interrogés une troisième fois dans le cadre de l'EFT – a répondu aux questions concernant le volontariat, en partie par internet (50,5 %) et en partie par téléphone (49,5%). Comme en 2014, une seule personne par ménage a été sélectionnée pour participer au module 'Engagement volontaire'. Il en a résulté 13.962 interviews portant sur le volontariat, dont 6.494 en Flandre, 5.518 en Wallonie et 1.950 à Bruxelles. Ceci correspond à un taux de réponse de 59% par rapport à l'échantillon brut initial. Il y a eu 1,4% de perte par rapport à l'EFT, autrement dit 1,4% des répondants sélectionnés n'ont pas souhaité participer à l'enquête sur le volontariat. Une modification méthodologique importante du

---

<sup>9</sup> Meersseman, E. (2020). Onderzoek meting vrijwilligerswerk 2019. Context van de nieuwe meetmethode. Presentatie Rondetafel KBS, 8 oktober 2020.

<sup>10</sup> Réponse de 66% par rapport à l'échantillon brut EFT, 7% de refus de participer au module 'Engagement volontaire'.

module 'Engagement volontaire' par rapport à l'enquête de 2014 a été de ramener la période de référence à quatre semaines, ce qui est, comme nous l'avons dit, conforme à la recommandation internationale du Manuel. La raison qui a poussé à suivre cette recommandation pour la nouvelle édition de l'étude était que la conception du panel permettait de parvenir à une répartition équilibrée des activités bénévoles et donc à une vision plus précise des différents types de volontariat tout au long de l'année (cf. activités bénévoles 'saisonniers'). De plus, les répondants pourraient ainsi mieux se souvenir de certaines formes brèves d'engagement. Il n'était pas réaliste non plus d'alourdir encore le questionnaire en utilisant deux périodes de référence : quatre semaines et douze mois, comme la réponse que Manuel formule pour résoudre ce problème.

Une autre modification par rapport à 2014 a été qu'en 2019 des explications complémentaires ont été ajoutées aux questions de l'enquête proprement dite afin que les répondants puissent compléter l'enquête de manière autonome (voir illustration dans l'Annexe méthodologique). En 2014, ces explications étaient destinées à l'enquêteur. Leur intégration dans l'enquête elle-même a eu une double conséquence : d'une part, délimiter de manière encore plus stricte les contours de l'engagement volontaire, et d'autre part exiger un plus grand effort de la part des répondants et davantage de temps pour répondre aux questions du module.

En troisième lieu, l'engagement volontaire direct a été défini de manière plus stricte dans l'enquête de 2019. Alors qu'en 2014 il concernait toute forme d'engagement pour des personnes extérieures au propre ménage du répondant, l'engagement volontaire direct dans un cadre familial élargi a également été exclu en 2019.

Le Tableau 1 résume les principales différences méthodologiques entre les enquêtes de 2014 et 2019. Il est clair qu'il y a une rupture méthodologique entre ces deux enquêtes, ce qui empêche de comparer les résultats. C'est la raison pour laquelle nous ne ferons aucune comparaison entre ces deux mesures dans ce rapport et la reprise de ce module ne permet pas, au vu de cette modification du contexte méthodologique, de tirer des conclusions valables sur d'éventuelles évolutions du volontariat en Belgique au fil du temps.

**Tableau 1 : Différences méthodologiques entre la mesure du volontariat en 2014 et en 2019**

	Enquête 2014	Enquête 2019
<b>Conception de l'enquête</b>	Enquête trans-sectionnelle dans 1 trimestre	Étude de panel répartie sur 4 trimestres
<b>Manière d'interroger</b>	En face à face avec l'enquêteur	Questionnaire complété en ligne par le répondant ou entretien téléphonique avec l'enquêteur
<b>Instructions</b>	Destinées à l'enquêteur	Destinées au répondant lui-même => explications complémentaires dans le questionnaire
<b>Période de référence pour l'engagement volontaire</b>	12 mois	4 semaines
<b>Définition de l'engagement volontaire direct</b>	À l'exclusion de l'engagement dans son propre ménage	À l'exclusion de l'engagement aussi bien dans son propre ménage que dans un cadre familial élargi

*Définition du concept dans cette étude*

Dans cette étude, nous appliquons la définition du volontariat qui est donnée par la législation belge. Aux termes de l'article 3 de la Loi relative aux Droits des Volontaires, on entend par volontariat : *toute activité* :

- qui est exercée sans rétribution ni obligation;
- qui est exercée au profit d'une ou de plusieurs personnes autres que celle qui exerce l'activité, d'un groupe ou d'une organisation ou encore de la collectivité dans son ensemble;

- qui est organisée par une organisation autre que le cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité;
- et qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire.

Selon la loi belge, les volontaires ne peuvent donc recevoir aucune forme de rémunération pour le travail qu'ils accomplissent. Un dédommagement des coûts que ces prestations entraînent est toutefois autorisé : il s'agit du remboursement de frais réellement consentis ou d'une indemnité forfaitaire, dans certaines limites. De plus, l'activité volontaire doit se dérouler au sein d'une *organisation* (pas le cadre familial) et la loi précise que celle-ci ne doit pas chercher à faire des bénéfices et doit poursuivre un *objectif non lucratif*. Il peut s'agir aussi bien d'instances publiques (hôpital, CPAS, commune...) que privées (asbl, association de fait...). Selon la loi, l'engagement volontaire exercé dans un cadre privé ou familial au bénéfice de membres de la famille, de voisins ou d'amis ne relève donc pas du volontariat.

Pour l'OIT, le bénévolat est "un travail non rémunéré et non obligatoire, à savoir le temps que des individus donnent sans paiement pour effectuer des activités, directement ou par l'intermédiaire d'une organisation, en faveur de personnes qui ne font pas partie de leur propre ménage" (Manuel, p. 13). En comparaison avec la loi belge, la définition de l'OIT est plus large dans la mesure où elle englobe deux formes d'engagement volontaire :

- d'une part les activités qui sont exercées par l'entremise d'une organisation. Il peut s'agir d'institutions sans but lucratif (isbl), d'initiatives à but lucratif, d'institutions publiques et "d'autres entités" (dont la communauté locale). Contrairement à la loi belge sur le volontariat, les entreprises au sens classique du terme relèvent donc aussi de la définition de l'OIT<sup>11</sup>;
- d'autre part les activités qui sont exercées directement pour d'autres (à l'exception des membres du ménage) et qui sont exclues par la loi belge sur le volontariat.

Le module 'Engagement volontaire' cherchait à mesurer les deux formes d'engagement<sup>12</sup>, aussi bien dans un cadre organisé que de manière "directe", mais dans ce rapport nous suivons la définition de la loi belge sur le volontariat. Les données présentées ici portent donc exclusivement sur les activités qui sont exercées dans un *cadre organisé*, à l'exception des initiatives à finalité lucrative.

Dans le premier chapitre, nous présenterons cependant aussi quelques chiffres relatifs à l'engagement volontaire exercé *directement* en faveur de personnes extérieures au ménage, ceci afin de montrer leur volume quantitatif et de permettre une comparaison internationale.

### *Structure du rapport*

Dans le premier chapitre, *L'ampleur du volontariat en Belgique*, nous présentons une analyse descriptive de l'ampleur du volontariat en Belgique : le nombre de personnes concernées, le nombre d'activités, le volume de travail fourni... Nous appliquons donc pour cela la définition du volontariat conforme à la législation belge : un engagement volontaire dans un cadre organisé. Le type d'activité bénévole, le type d'organisation et les secteurs d'activité des volontaires sont également abordés.

---

<sup>11</sup> Dans le *Manuel des Comptes satellites des Institutions non lucratives et du Volontariat*, publié plus récemment, le volontariat est cependant délimité de manière plus stricte. Il concerne uniquement des activités bénévoles effectuées dans le cadre du secteur associatif ("third sector organizations"), en ce compris des coopératives et des entreprises sociales. Le volontariat effectué pour des pouvoirs publics ou des organisations lucratives est exclu (UNV, 2018, p.30).

<sup>12</sup> Dans le questionnaire de 2019, il était explicitement précisé que le travail associatif ne relevait pas de la définition du volontariat ("Les activités pour lesquelles vous avez été rémunéré durant votre temps libre sont exclues"). Une question complémentaire sur le travail associatif était cependant posée à la fin du module. Il ressort des données récoltées que 0,2% seulement de la population belge faisait du travail associatif en 2019.

Enfin, nous proposons de faire une brève comparaison internationale entre la Belgique et quelques autres pays européens qui ont également appliqué la méthodologie de l'OIT.

Le deuxième chapitre, *Le profil des volontaires en Belgique*, décrit la population des volontaires belges au moyen d'un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques telles que le sexe, l'âge, le niveau de formation et la situation socio-économique. Ces variables de profil sont ensuite croisées avec le type d'activités bénévoles qui sont effectuées (p. ex. quelles sont les activités qui sont le plus exercées par les femmes ?), les secteurs où ces activités sont exercées (p. ex. le niveau de formation est-il lié au domaine dans lequel le volontaire est actif ?) et enfin le volume de travail fourni (p. ex. l'investissement en temps des volontaires varie-t-il selon l'âge ?).

Les données valent en général pour l'ensemble du pays, mais lorsque cela se justifie, nous signalons les différences significatives entre les trois Régions (Bruxelles, Flandre et Wallonie). Sauf indication contraire, tous les tableaux et graphiques ont été réalisés par les auteurs du rapport sur la base des données de l'enquête EFT. Le rapport contient aussi une annexe méthodologique.



## Chapitre 1. L'ampleur du volontariat en Belgique

### 1.1. Vue d'ensemble de l'engagement volontaire en Belgique

#### *Le nombre de volontaires*

Selon les données de l'enquête, 866 521 personnes au total, soit 9,2 % de la population âgée de 15 ans et plus, exercent un engagement volontaire, dans un cadre organisé ou non. Le Tableau 2 résume les principaux chiffres (au niveau national et régional) et fait une distinction entre le volontariat au sens strict (dans un cadre organisé) et l'engagement volontaire 'direct' ou 'informel'. Il en ressort que la plus grande partie de l'engagement volontaire en Belgique se fait dans un cadre organisé. Un peu plus de 735 000 personnes, soit 7,8 % de la population, sont actives dans des organisations et répondent dès lors à la définition du volontariat selon la législation belge. Un autre élément frappant est que seule une minorité des volontaires qui travaillent pour des organisations (67.000 personnes) accomplissent aussi des activités qui bénéficient directement à des tiers. Il est donc rare, selon cette enquête, de combiner un engagement volontaire formel et informel.

De légères différences entre les trois Régions apparaissent aussi au Tableau 2. Le pourcentage de volontaires exclusivement actifs dans un cadre organisé est significativement plus élevé en Flandre alors que le pourcentage de la population qui s'engage uniquement de manière directe ou informelle est significativement plus élevé à Bruxelles.

Dans la suite de l'analyse, nous nous concentrerons uniquement sur le volontariat au sens strict du terme, autrement dit sur l'engagement volontaire dans un cadre organisé.

**Tableau 2** : Engagement volontaire total en Belgique et dans les trois Régions

		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
<b>Volontariat (engagement volontaire dans un cadre organisé)</b>					
- volontaires exclusivement actifs dans un cadre organisé	Nombre % population	50 953 5,3%	440 911 8,1%	176 689 6,0%	668 553 7,1%
- volontaires qui combinent leur engagement dans un cadre organisé avec un engagement volontaire en dehors d'organisations	Nombre % population	11 016 1,1%	37 299 0,7%	18 871 0,6%	67 186 0,7%
<b>=&gt; Total des volontaires actifs dans des organisations</b>	<b>Nombre % population</b>	<b>61 969 6,40%</b>	<b>478 210 8,80%</b>	<b>195 560 6,60%</b>	<b>735 739 7,80%</b>
<b>Engagement volontaire 'direct' ou informel (pas dans un cadre organisé)</b>	Nombre % population	23 719 2,5%	70 219 1,3%	36 844 1,2%	130 782 1,4%
<b>Engagement volontaire total</b>	<b>Nombre % population</b>	<b>85 688 8,9%</b>	<b>548 429 10,1%</b>	<b>232 404 7,8%</b>	<b>866 521 9,2%</b>

## Temps consacré au volontariat

Dans les quatre semaines qui ont précédé l'enquête, les volontaires belges ont accompli *plus de 1,2 million d'activités non rémunérées* pour des organisations<sup>13</sup>. Cela correspond à environ 40.000 activités par jour. Sur l'ensemble des organisations, les volontaires effectuent en moyenne 1,6 activités différentes, mais la très grande majorité d'entre eux (86%) disent n'être actifs que *dans une seule organisation*.

Combien de temps les volontaires consacrent-ils à leurs activités bénévoles ? D'après l'enquête, un volontaire a presté en moyenne 16,7 heures durant le mois précédant le sondage, ce qui équivaut à 200 heures par an. Mais cette moyenne cache des écarts importants : le nombre d'heures dont font état les volontaires interrogés fluctue entre quelques heures et plusieurs centaines d'heures par an. La médiane du nombre annuel d'heures de volontariat est de 208 heures, ce qui signifie que la moitié des volontaires effectue chaque année un nombre d'heures supérieur. Le Tableau 3 montre par ailleurs que les volontaires bruxellois indiquent en moyenne un nombre d'heures de bénévolat supérieur à ceux de Flandre et de Wallonie, mais seul l'écart entre Bruxelles et la Wallonie est statistiquement significatif.

**Tableau 3** : Nombre moyen d'heures de volontariat, par volontaire et par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Mois	21,9	16,9	14,4	16,7
Année	263,0	202,5	173,1	199,9

## Fréquence du volontariat

À quelle *fréquence* les volontaires exercent-ils leurs activités bénévoles dans le courant de l'année ? Le Tableau 4 nous apprend qu'un peu plus du tiers (35,5%) des volontaires belges ne sont actifs que quelques fois par an, voire une seule fois (pour un événement occasionnel ou une activité annuelle). Pour une proportion comparable (34,3%) de volontaires, l'activité bénévole a une fréquence d'une ou de plusieurs fois par mois. Ceux qui s'engagent chaque semaine ou même chaque jour représentent un pourcentage un peu plus faible (30,3%), mais qui est tout de même proche du tiers. On peut en conclure de manière générale que la plupart des volontaires dans cette étude peuvent être qualifiés de *volontaires réguliers*. On peut aussi supposer qu'à cause de la période de référence plus courte utilisée lors de l'enquête (les quatre semaines préalables), les formes de volontariat plus irrégulières ont été moins systématiquement recensées.

La fréquence du volontariat se répartit de manière comparable entre les trois Régions, à l'exception de la catégorie 'une fois par mois' : les volontaires bruxellois sont significativement plus souvent actifs une fois par mois que ceux de Flandre et de Wallonie.

---

<sup>13</sup> Pour être plus précis, il s'agit de 1 213 810 activités au total.

**Tableau 4 : Fréquence du volontariat**

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Chaque jour	2,9%	2,2%	1,6%	2,2%
Plusieurs fois par semaine	17,0%	11,4%	12,4%	12,1%
Une fois par semaine	15,2%	16,0%	16,3%	16,0%
Plusieurs fois par mois	16,1%	22,2%	20,6%	21,3%
Une fois par mois	21,0%	12,6%	11,7%	13,0%
Plusieurs fois par an	17,2%	23,8%	23,9%	23,3%
Une fois dans le cadre d'un évènement ou d'une activité annuelle	10,7%	11,9%	13,4%	12,2%

### *Durée de l'engagement dans une organisation*

Même si l'enquête donnait la possibilité de mentionner du volontariat exercé dans plusieurs organisations, 86% des volontaires ont indiqué n'être actifs que dans une seule organisation. Le Tableau 5 illustre la durée de leur activité bénévole dans ces organisations. Sur l'ensemble de celles-ci, près de la moitié des volontaires (47,8%) ont dit y être actifs depuis plus de cinq ans et seule une minorité (14,9%) avait entamé son activité volontaire récemment (moins d'un an plus tôt). Autrement dit, il y a en Belgique un lien solide entre les organisations et leurs volontaires. D'un point de vue méthodologique, cette répartition de l'ancienneté confirme l'observation selon laquelle l'enquête a surtout identifié des formes de volontariat régulières et durables.

**Tableau 5 : Répartition de la durée de l'engagement sur l'ensemble des organisations**

Moins d'1 an	14,9%
Entre 1 - 5 ans	37,3%
Entre 5 - 10 ans	18,5%
Plus de 10 ans	29,3%

### *Le volume de travail volontaire en Belgique*

Lorsque l'on additionne les heures de volontariat mentionnées par tous les volontaires interrogés et qu'on les extrapole sur l'ensemble de la population, on obtient le volume total de travail volontaire en Belgique. Celui-ci s'élève en 2019 à près de 143 millions d'heures (Tableau 6).

**Tableau 6 : Volume total de travail volontaire par Région**

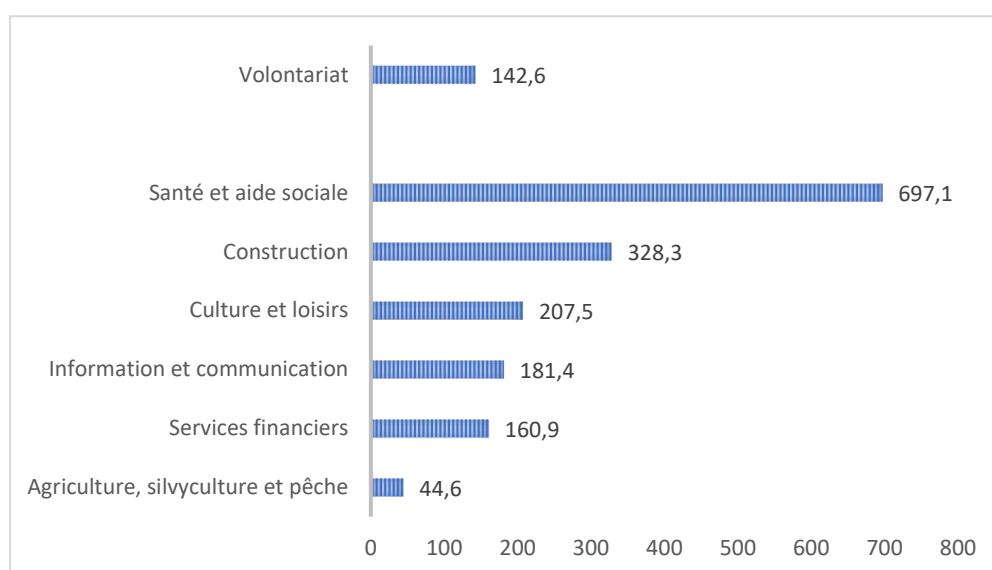
	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Mois	1 287 054	7 683 105	2 915 953	11 886 112
Année	15 444 651	92 197 255	34 991 441	142 633 347

Pour pouvoir bien évaluer ce chiffre, nous établissons une comparaison avec le nombre annuel d'heures de travail rémunéré en Belgique. Deux sources statistiques permettent de faire cette comparaison. Tout d'abord, les comptes nationaux indiquent le nombre d'heures rémunérées par secteur d'activité en Belgique.

Pour l'ensemble des secteurs, le volume total de travail rémunéré s'élève en 2019 à 5.866,2 millions d'heures<sup>14</sup>. En appliquant une simple règle de trois, nous pouvons calculer que le volume de travail volontaire correspond à 2,4 % du volume de travail rémunéré.

Dans le graphique 1, nous comparons ce volume de travail volontaire avec le volume de travail rémunéré dans différents secteurs de l'économie belge. Il en ressort que le volume total annuel de prestations bénévoles pour des organisations est trois fois supérieur au volume de travail rémunéré dans l'agriculture et se situe dans l'ordre de grandeur des secteurs des services financiers, de l'information et de la communication, et de la culture et des loisirs.

**Graphique 1** : Volume annuel de travail volontaire, comparé au volume de travail rémunéré dans divers secteurs de l'économie belge (en millions de nombre d'heures, 2019)



Source : Enquête EFT 2019 et Institut des Comptes nationaux (2020)

Une manière alternative d'évaluer le volume d'heures de volontariat est de convertir ce volume en 'équivalents temps plein' (ETP). Un ETP correspond au nombre d'heures qu'un travailleur rémunéré à temps plein effectue en moyenne chaque année. Si nous convertissons de cette manière le volume de prestations volontaires, nous pouvons le comparer avec le volume de travail rémunéré, qui est également exprimé en ETP<sup>15</sup>. En Belgique, le volontariat représente dès lors environ 92.087 *équivalents temps plein*.

## 1.2. Le type d'activités effectuées par les volontaires

### *Classification des activités volontaire*

Les activités effectuées par les volontaires peuvent être très diverses. Pour les décrire, le Manuel préconise d'utiliser la *Classification internationale type des professions* (CITP – *International Standard Classification of Occupations*). Cette classification des professions est très courante dans les enquêtes

<sup>14</sup> Institut des Comptes nationaux (2020, p. 20).

<sup>15</sup> Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Statistiques, Productivité et coût du travail, IDG22 –Heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur. Site internet consulté le 15/11/20: <https://emploi.belgique.be/fr/statistiques>

nationales sur le travail réalisées sous les auspices de l’OIT. Le Tableau 7 s’appuie sur elle pour classer les activités des bénévoles en Belgique selon leur nature spécifique. L’annexe méthodologique contient des exemples d’activités volontaires qui relèvent des différentes catégories de cette classification.

Sur les plus de 1,2 million d’activités volontaires qui ont été effectuées en Belgique dans un cadre organisé durant le mois précédant l’enquête, les principales catégories se situent parmi les professions (techniques) intermédiaires (catégorie 3; 28,7%) et les fonctions dirigeantes (catégorie 1; 20,9%). La troisième catégorie d’activités volontaires, par ordre d’importance, est celle du personnel des services aux particuliers et des vendeurs (catégorie 5; 16,4%). Les catégories de fonctions les moins fréquentes sont le personnel administratif (7,8%) et les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés (2,3%). L’image générale qui se dégage de cette classification est que le volontariat en Belgique est fortement professionnalisé. Près de deux tiers des activités volontaires (catégories 1-3, 59,7%) correspondent à des catégories professionnelles qui exigent une expertise spécifique ou un degré élevé de qualification. La forte proportion de fonctions dirigeantes est un autre élément frappant, ce qui est probablement lié au constat que nous avons déjà fait selon lequel cette enquête a essentiellement identifié des formes régulières de volontariat.

À une exception près, il n’y a pas de différence significative entre les Régions dans la répartition des activités volontaires selon la classification CITP. On constate seulement que la proportion de professions élémentaires est significativement plus élevée en Wallonie.

**Tableau 7** : Répartition par Région des activités volontaires selon la classification CITP

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Fonctions dirigeantes	21,3%	21,6%	18,8%	20,9%
Professions intellectuelles et scientifiques	15,3%	9,5%	10,3%	10,1%
Professions (techniques) intermédiaires	29,8%	29,4%	26,3%	28,7%
Personnel administratif	8,8%	7,8%	7,7%	7,8%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	15,0%	17,2%	14,6%	16,4%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	0,3%	2,3%	3,0%	2,3%
Professions élémentaires	8,2%	9,0%	14,2%	10,2%
Indéterminé	1,3%	3,3%	5,1%	3,6%

#### *Le nombre de volontaires selon le type d’activités*

La classification ci-dessus concerne les activités proprement dites des volontaires. Mais comme un même volontaire peut exercer plusieurs activités, il est utile d’appliquer le même type de classification aux volontaires eux-mêmes. Le Tableau 8 reprend pour chaque type d’activité le nombre de volontaires concernés. Les chiffres sont le résultat d’une extrapolation des données de l’enquête EFT et donnent donc un ordre de grandeur. Le tableau indique aussi la proportion des volontaires sur le total de ceux-ci (qui est donc d’un peu plus de 735 000 personnes en Belgique). Comme une même

personne peut réaliser différents types d'activité volontaire, les totaux au Tableau 8 sont nettement plus élevés que le nombre de volontaires et le pourcentage total dépasse aussi les 100%.

Au niveau national, on retrouve les trois catégories dominantes mentionnées plus haut, mais dans des proportions plus importantes : en Belgique, 274.000 personnes, soit 37,2 % de tous les volontaires, exercent des fonctions non rémunérées intermédiaires et techniques. Environ 187.000 personnes, soit un volontaire sur quatre (25,4%), assurent une fonction dirigeante dans le domaine du volontariat et un nombre comparable (173.000, soit 23,5%) fournissent des services à des particuliers. Remarquons aussi qu'à peine un volontaire sur dix (78.000, soit 10,8%) accomplit des tâches administratives.

**Tableau 8** : Nombre (en chiffres arrondis) et pourcentage de volontaires selon le type d'activité en Belgique

	Nombre de volontaires	Pourcentage
Fonctions dirigeantes	187 000	25,4%
Professions intellectuelles et scientifiques	110 000	15,1%
Professions (techniques) intermédiaires	274 000	37,2%
Personnel administratif	78 000	10,8%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	173 000	23,5%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	26 000	3,6%
Professions élémentaires	109 000	14,9%
Indéterminé	38 000	5,1%

En ce qui concerne les différences régionales au Tableau 9, la Flandre compte un nombre significativement plus élevé de volontaires exerçant des fonctions dirigeantes en comparaison avec la Wallonie. Par contre, le nombre de volontaires dans des professions élémentaires est significativement plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Les autres catégories CITP ne présentent pas de différence significative entre les Régions.

**Tableau 9** : Nombre de volontaires et proportion dans la population de volontaires selon la classification CITP, par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Fonctions dirigeantes	16614	134549	35829	186992
	26,8%	28,1%	18,4%	25,4%
Professions intellectuelles et scientifiques	13352	69110	28360	110821
	21,5%	14,5%	14,5%	15,1%
	23976	182921	66712	273609

Professions (techniques) intermédiaires	38,7%	38,3%	34,2%	37,2%
Personnel administratif	8074	52554	18894	79522
	13,0%	11,0%	9,7%	10,8%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	14388	121752	36527	172667
	23,2%	25,5%	18,7%	23,5%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	323	17600	8545	26468
	0,5%	3,7%	4,4%	3,6%
Professions élémentaires	7124	63411	38889	109424
	11,5%	13,3%	19,9%	14,9%
Indéterminé	1250	24125	12372	37748
	2,0%	5,0%	6,3%	5,1%

### 1.3. Les secteurs d'activité des volontaires

#### *Ventilation selon le type d'organisation*

Les organisations dans lesquelles les volontaires sont actifs sont classées ci-dessous en plusieurs catégories : 'secteur associatif' (asbl, organisation sociale ou caritative, club, ONG, syndicat, organisation religieuse), 'secteur public' (services publics), 'initiatives citoyennes', 'entreprises sociales' et 'autres'. Il convient de faire remarquer que la distinction entre ces catégories n'a pas toujours été facile à faire par les personnes responsables de l'encodage des réponses. Quoi qu'il en soit, les erreurs éventuelles ne modifient pas les ordres de grandeur tels qu'ils apparaissent au Tableau 10 : avec 84,5% des activités bénévoles, le secteur associatif se taille la part du lion tandis que le secteur public (communes, CPAS...) ne représente qu'une très faible proportion de ces activités. Le poids des initiatives citoyennes (4,8%) et des entreprises sociales (1,0%) est encore plus réduit.

La ventilation des activités volontaires selon le type d'organisation est très semblable dans les trois Régions. Seule la part du volontariat dans les entreprises sociales est significativement plus élevée à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre.

**Tableau 10** : Ventilation des activités volontaires selon le type d'organisation, par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Secteur associatif	81,8%	85,7%	82,2%	84,5%
Secteur public	4,4%	8,1%	7,7%	7,7%
Initiatives citoyennes	5,5%	4,7%	4,7%	4,8%
Entreprises sociales	3,9%	0,4%	1,7%	1,0%
Indéterminé	4,3%	1,2%	3,6%	2,0%

### La ventilation des activités volontaires selon le secteur

Dans quel secteur les organisations dans lesquelles les volontaires sont actifs se situent-elles ? Nous suivrons ici les directives du Manuel et classerons les organisations selon la Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne (en abrégé : NACE), qui est habituellement utilisée pour faire l'inventaire des activités productives. Compte tenu du caractère spécifique des organisations étudiées, nous avons procédé à un regroupement des codes NACE (voir annexe méthodologique). Le Tableau 11 montre la ventilation des 1,2 million d'activités volontaires recensées dans l'enquête selon ce regroupement spécifique.

Deux secteurs dominent et représentent ensemble les deux cinquièmes de toutes les activités volontaires : la culture<sup>16</sup> (23%) et le sport (18,2%). Viennent ensuite, dans un ordre de grandeur comparable, quatre secteurs : l'aide sociale (13%), l'enseignement, la formation et la recherche (11,9%), la défense des droits et des intérêts (10,8%) et la jeunesse (10,6%). Le volontariat dans le domaine religieux (6,1%) comme celui dans les soins de santé (4,5%) ne sont que faiblement représentés.

Quelques différences statistiques notables entre les Régions apparaissent en ce qui concerne le secteur des activités volontaires. La plus frappante est le nombre significativement plus élevé d'activités volontaires dans les soins de santé à Bruxelles, comparativement à la Flandre et à la Wallonie. Inversement, le nombre d'activités volontaires dans le domaine du sport est significativement plus faible à Bruxelles, sans aucun doute en raison du caractère urbain de la région. La proportion d'activités volontaires dans le secteur culturel et dans celui de la jeunesse est significativement plus élevée en Flandre qu'en Wallonie, contrairement au volontariat dans le secteur religieux.

**Tableau 11** : ventilation des activités volontaires par secteur et par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Culture, associations socioculturelles, nature	20,3%	24,9%	18,6%	23,0%
Jeunesse	6,3%	12,3%	7,2%	10,6%
Sport	7,7%	18,9%	19,6%	18,2%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	13,1%	11,6%	12,2%	11,9%
Soins de santé	11,1%	4,4%	2,6%	4,5%
Aide sociale	15,6%	11,8%	15,5%	13,0%
Religion	9,5%	4,5%	9,4%	6,1%
Défense des droits et des intérêts	15,0%	10,7%	9,7%	10,8%
Indéterminé/autre	1,3%	1,1%	5,2%	2,1%

<sup>16</sup> NB: La culture comprend aussi la protection de la nature (cf. tableaux).



### La répartition des volontaires par secteur

Comme une même personne peut exercer plusieurs activités volontaires, elle peut aussi être active dans plus d'un secteur. Comme nous l'avons fait pour le type d'activité des volontaires (Tableau 8), il est donc utile ici aussi de compléter l'analyse de la ventilation sectorielle des activités volontaires par une analyse de la répartition des volontaires eux-mêmes. C'est pourquoi le Tableau 12 reprend le nombre de volontaires dans chaque secteur et le convertit en un pourcentage du nombre total de volontaires en Belgique. Ces pourcentages, qui totalisent plus de 100%, donnent la proportion des volontaires actifs dans les différents secteurs.

L'ordre de grandeur de la répartition des volontaires par secteur reflète celui des activités volontaires. C'est dans le secteur socioculturel que le plus grand nombre de volontaires exercent une activité, à savoir 169.000 personnes ou 23%. Le secteur du sport se classe en deuxième position, avec 153.000 volontaires (20,8%). 118.000 volontaires, soit 16% du total d'entre eux, s'engagent dans l'aide sociale. Le domaine religieux (49.000 ou 6,6%) et celui des soins de santé (41.000 ou 5,6%) sont aussi les plus petits secteurs en termes de nombre de volontaires.

**Tableau 12** : Nombre (en chiffres arrondis) et pourcentage de volontaires par secteur en Belgique

	Nombre	Pourcentage
Culture, associations socioculturelles, nature	169 000	23,0%
Jeunesse	99 000	13,4%
Sport	153 000	20,8%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	104 000	14,1%
Soins de santé	41 000	5,6%
Aide sociale	118 000	16,0%
Religion	49 000	6,6%
Défense des droits et des intérêts	82 000	11,1%
Indéterminé/autre	22 000	2,9%

On peut à nouveau observer au Tableau 13 quelques différences significatives entre les Régions. Il y a tout d'abord davantage de volontaires dans le secteur flamand de la jeunesse qu'à Bruxelles et en Wallonie et plus de volontaires dans le secteur du sport en Flandre qu'à Bruxelles. En revanche, le secteur bruxellois de la santé occupe plus de volontaires comparativement à la Wallonie alors que les organisations religieuses wallonnes comptent plus de volontaires que les flamandes.

**Tableau 13** : Nombre de volontaires et proportion dans la population de volontaires selon le secteur, par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Culture, associations socioculturelles, nature	13741	115795	39633	169169
	22,2%	24,2%	20,3%	23,0%
Jeunesse	4466	80415	13644	98526

	7,2%	16,8%	7,0%	13,4%
Sport	6271	107800	38733	152803
	10,1%	22,5%	19,8%	20,8%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	10381	65871	27530	103782
	16,8%	13,8%	14,1%	14,1%
Soins de santé	6894	26683	7590	41166
	11,1%	5,6%	3,9%	5,6%
Aide sociale	11141	70263	36614	118018
	18,0%	14,7%	18,8%	16,0%
Religion	6808	24142	17854	48804
	11,0%	5,0%	9,1%	6,6%
Défense des droits et des intérêts	7816	51676	22024	81516
	12,6%	10,8%	11,3%	11,1%
Indéterminé/autre	1261	8143	12282	21687
	2,0%	1,7%	6,3%	2,9%

#### 1.4. Quelques comparaisons internationales

L'initiative de l'OIT souligne l'importance d'appliquer une définition et une méthodologie communes pour permettre des comparaisons systématiques entre des pays. Selon les données les plus récentes, seuls dix pays dans le monde entier<sup>17</sup> ont mis en œuvre la méthodologie du Manuel et quelques autres ont appliqué une approche méthodologique qui est 'cohérente' avec elle (Salamon et al., 2018, p.15). Plus généralement, près de 60 pays dans le monde ont réalisé entre 2009 et 2019 des mesures du volontariat sous la forme de modules thématiques qui ont été ajoutés aux enquêtes démographiques existantes. L'OIT a rassemblé toutes ces statistiques et a rendu ces métadonnées sur l'engagement volontaire, subdivisées en volontariat organisé et direct, publiquement disponibles dans le monde entier<sup>18</sup>. Malgré le caractère impressionnant de cet ensemble intégré de données, la comparabilité de ces statistiques est problématique en raison des différences de méthodes, de définitions et d'énoncés des questions, qui expliquent en partie l'énorme variation entre les pays. On peut illustrer cela par un exemple concret (voir aussi le Tableau 14). En Pologne, un pays qui, selon les sources mentionnées, a mis en œuvre la méthodologie de l'OIT, 8,5% de la population effectuait en 2016 du volontariat dans un cadre organisé et pas moins de 52,9% de celle-ci était impliquée dans un engagement volontaire direct. En consultant les sources primaires, on s'aperçoit cependant que cet engagement volontaire direct englobe aussi l'engagement informel pour des membres de la famille extérieurs au ménage, ce qui sort de la définition de l'engagement volontaire de l'OIT. Selon cette délimitation plus stricte, 30,9% des Polonais s'engagent directement pour d'autres personnes en dehors de leur propre cadre familial.

Cet exemple montre d'emblée que même entre les pays qui ont mis en œuvre le module de l'OIT, la comparaison ne va pas de soi. Les directives de l'OIT ne sont pas appliquées de manière identique.

<sup>17</sup> Belgique, Brésil, Danemark, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Afrique du Sud.

<sup>18</sup> <https://ilostat ilo.org/fr/topics/volunteer-work/>

La définition et l'énoncé des questions ont ainsi été adaptés au contexte national spécifique et la période de référence a également varié (4 semaines ou 12 mois avant l'enquête).

Nous indiquons au Tableau 14 un aperçu des pays européens qui ont utilisé le module de l'OIT ainsi que leurs résultats concernant la participation au volontariat organisé et à l'engagement volontaire direct<sup>19</sup>.

Le Tableau 14 présente de grandes variations, non seulement entre pays mais aussi au sein même de pays qui ont réalisé une deuxième mesure. Nous voyons deux raisons méthodologiques pouvant expliquer les différences entre pays. Tout d'abord, la période de référence dans laquelle se situent les activités volontaires des répondants varie, comme l'indique le Tableau 14. Toutefois, le schéma général qui apparaît est l'inverse de celui auquel on pourrait s'attendre, à savoir qu'une période de référence plus courte entraînerait une sous-évaluation du volontariat. Bien que nous ne puissions pas prendre en compte les différences de contexte national et régional, le Tableau 14 ne suggère pas qu'une période de référence plus courte se traduirait par une sous-évaluation systématique de l'engagement volontaire. Au sens strict, seule la Belgique fournit quelques indications à ce sujet, étant donné qu'elle est le seul pays à avoir modifié la période de référence entre les deux mesures.

Une deuxième explication méthodologique aux différences de pourcentage concerne l'engagement volontaire 'direct', et plus précisément la question de savoir si l'aide donnée à des membres de la famille qui ne font pas partie du ménage des répondants est exclue ou non de cet engagement volontaire direct. L'OIT a changé de cap à ce sujet en 2013 par rapport au Manuel initial de 2011. Selon la définition originelle de celui-ci, seule l'aide donnée à des proches vivant sous le même toit que la personne qui exerce l'activité est exclue de l'engagement volontaire direct. En d'autres termes, l'engagement non rémunéré pour des membres de la famille extérieurs au ménage relevait à l'origine de la définition de l'engagement volontaire direct. En 2013, la 19<sup>e</sup> *International Conference of Labour Statisticians (ISLS)* a adopté une résolution qui stipulait que l'engagement volontaire direct dans le cadre familial élargi était lui aussi exclu de la définition de l'engagement volontaire<sup>20</sup>. Comme le montre aussi l'exemple polonais, les résultats peuvent fortement varier selon la manière dont les questions à ce sujet sont posées dans les différentes enquêtes. Ainsi, la formulation des questions en Italie a fait apparaître que l'aide à des membres de la famille était explicitement exclue de la notion 'd'engagement volontaire'. En Hongrie, par contre, ce type d'aide a été explicitement présenté comme faisant bel et bien partie des activités volontaires. En Belgique, la formulation relativement neutre "activités par l'entremise d'une association ou d'une organisation, ou directement pour d'autres personnes extérieures à votre ménage" laissait, en 2014, la liberté aux répondants de mentionner ou non l'aide donnée à des membres de leur famille extérieurs à leur ménage, mais ceci a été défini de manière plus stricte en 2019 (cf. plus bas). En dehors des explications sociologiques concernant les différences entre les pays, les pourcentages relatifs à l'engagement volontaire au Tableau 14 sont clairement influencés par ces différents choix.

---

<sup>19</sup> Nous reproduisons également des données pour le Danemark, la Norvège et la Suisse. Selon Salamon et al. (2018), le Danemark et la Norvège ont mis en œuvre le module de l'OIT et nous nous basons sur les statistiques dont fait état l'OIT. Mais nous n'avons pas retrouvé les sources primaires des études et ne disposons donc pas d'informations plus détaillées sur la conception précise de ces mesures ainsi que sur la période de référence utilisée. Les données contextuelles nécessaires manquent donc au sujet des pourcentages étonnamment élevés d'engagement volontaire dans ces deux pays. La Suisse mesure aussi régulièrement le travail non rémunéré dans le cadre des Comptes satellites, mais sans suivre la méthodologie de l'OIT de manière stricte. La mesure est cependant intégrée dans l'enquête suisse sur les forces de travail (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere/travail-benevole.html>).

<sup>20</sup> Salamon et al. (2018), p.14.

**Tableau 14** : Pourcentages d'engagement volontaire dans les pays européens qui ont mis en œuvre le module de l'OIT

Pays	Année	Période de référence	Formel	Informel
<b>Hongrie</b>	2011	12 mois	1,9%	26,5%*
<b>Portugal</b>	2012	12 mois	5,9%	5,8%
<b>Belgique</b>	2014	12 mois	12,4%	8,8%
<b>Portugal</b>	2018	12 mois	6,4%	1,5%
<b>Pologne</b>	2011	4 semaines	10,3%	25,9%*
<b>Italie</b>	2013	4 semaines	7,9%	5,8%
<b>Irlande</b>	2013	4 semaines	14,8%	15,6%
<b>Pologne</b>	2016	4 semaines	8,5%	52,9% (30,9%**)
<b>Belgique</b>	2019	4 semaines	7,8%	1,4%
<b>Norvège</b>	2015	<i>Inconnue</i>	48%	74,5%
<b>Danemark</b>	2015	<i>Inconnue</i>	38,7%	41,8%
<b>Suisse</b>	2016	4 semaines	19,5%	31,7%*

\* Pourcentage comprenant l'engagement volontaire dans le cadre familial élargi

\*\* Pourcentage à l'exclusion de l'engagement volontaire dans le cadre familial élargi

## Chapitre 2 : Le profil des volontaires en Belgique

---

Dans ce chapitre, nous allons analyser plus en profondeur les caractéristiques des volontaires eux-mêmes et décrire la composition de ce public : grâce à une série de caractéristiques individuelles de base comme le sexe, l'âge et le niveau de formation, nous allons tracer le profil du volontaire belge.

Dans la première partie de l'analyse, nous verrons si la participation à une activité bénévole en Belgique diffère selon les caractéristiques individuelles des volontaires. Les volontaires belges ont-ils un profil socio-économique comparable à celui de l'ensemble de la population ou proviennent-ils plutôt de certaines composantes spécifiques de la société ? Nous examinerons cela de manière différente pour chaque caractéristique socio-économique. Tout d'abord, nous examinerons le *taux de participation au volontariat de chaque catégorie*. Est-il supérieur ou inférieur au taux moyen de participation de la population belge ? Nous avons constaté dans le précédent chapitre que 7,8% des Belges faisaient du volontariat. Le taux de participation des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des personnes peu ou très qualifiées est-il supérieur, inférieur ou comparable à cette moyenne générale ? Deuxièmement, nous analyserons les effets de ces différences sur *la composition spécifique de la population de volontaires*. Comment cette population se répartit-elle par exemple selon le sexe ? Y a-t-il autant d'hommes et de femmes parmi les volontaires ou l'un des deux sexes est-il majoritairement représenté ? Comme dans le chapitre précédent, nous ne présenterons pas seulement les résultats pour la Belgique, mais nous réaliserons aussi des analyses séparées pour les trois Régions, en faisant une brève comparaison entre les caractéristiques des profils des volontaires et des non-volontaires en Flandre, en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans la deuxième partie de l'analyse, nous aborderons plus en profondeur les différences dans la manière dont on fait du volontariat. Nous nous concentrerons pour cela sur la catégorie des Belges qui ont une activité volontaire et nous ferons des comparaisons au sein de cette catégorie en nous limitant à quatre caractéristiques de base : le sexe, l'âge, le niveau de formation et la situation socio-économique des volontaires. Nous verrons d'abord si le *type d'activité bénévole* diffère selon le profil du volontaire. Y a-t-il des différences dans les activités bénévoles exercées par les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les personnes peu ou très qualifiées, les travailleurs actifs et les personnes économiquement non actives ? Les hommes assument-ils par exemple plus souvent des fonctions dirigeantes tandis que les femmes réalisent davantage d'activités de services ? Nous verrons ensuite si le profil du volontaire est lié au *secteur* de l'activité bénévole. On peut par exemple supposer que les jeunes volontaires sont plus nombreux dans le secteur de la jeunesse et du sport alors qu'il y a davantage de volontaires plus âgés dans le secteur socioculturel et religieux.

Enfin, nous discuterons brièvement du nombre moyen d'heures de volontariat en fonction du profil du volontaire.

### 2.1. Le profil général du volontaire en Belgique

Pour esquisser le profil socio-économique du volontaire, nous allons analyser plus concrètement les caractéristiques individuelles suivantes : le sexe, l'âge, le niveau de formation, la situation socio-économique, le secteur dans lequel on travaille et l'état civil.

## Sexe

En Belgique, il n'y a pas de différences entre les hommes et les femmes en termes de participation au volontariat. Les analyses dans le précédent chapitre ont montré que 7,8% des Belges exerçaient une activité bénévole. Le Tableau 15 montre que c'est le cas de 8,3% des hommes belges et de 7,4% des femmes belges. Statistiquement parlant, ces pourcentages ne présentent donc pas d'écart significatif par rapport à la moyenne de la population belge. Autrement dit, les hommes font autant de volontariat que les femmes en Belgique. Le Tableau 15 nous permet également d'affirmer que les catégories de volontaires masculins et féminins sont à peu près égales : la population de volontaires belges compte donc environ autant d'hommes que de femmes.

**Tableau 15** : Proportion et ventilation des volontaires selon le sexe

	Proportion de la population belge qui exerce une activité bénévole	Ventilation de la population des volontaires belges
Hommes	8,3%	51,8%
Femmes	7,4%	48,2%

Il ressort par ailleurs du Tableau 16 que, dans aucune Région, il n'y a de différence significative dans la participation des hommes et des femmes à une activité volontaire : la ventilation de la population de volontaires selon le sexe ne varie pas non plus significativement entre les Régions.

**Tableau 16** : Proportion de la population qui fait du volontariat selon le sexe et par Région

	Région Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Hommes	6,3%	9,4%	6,9%
Femmes	6,5%	8,2%	6,3%

## Âge

La participation à une activité volontaire diffère-t-elle selon l'âge ? Au Tableau 17, nous distinguons quatre tranches d'âge, à savoir les jeunes (15-29 ans), les trentenaires (30-39 ans), les quadragénaires (40-49 ans), les cinquantenaires (50-59 ans) et les plus de 60 ans. On peut déduire de ce tableau que l'engagement volontaire ne présente pas d'écart statistiquement significatif entre les différentes tranches d'âge. On observe cependant que c'est dans la catégorie des 30-49 ans que la proportion de volontaires est la plus élevée et dans celle des plus de 60 ans qu'elle est la plus faible. Mais quand on examine la composition de la population de volontaires belges selon l'âge, les plus de 60 ans constituent le groupe le plus nombreux : près d'un volontaire belge sur trois a plus de 60 ans. Les jeunes (15-29 ans) forment quantitativement le deuxième groupe de volontaires : 1 volontaire belge sur 5 a moins de 30 ans.

**Tableau 17** : Proportion et ventilation des volontaires selon l'âge

	Proportion de la population belge qui fait du volontariat	Ventilation de la population de volontaires belges
15-29	7,4%	20,3%
30-39	8,8%	17,7%
40-49	8,8%	17,8%
50-59	7,9%	16,9%
60+	7,2%	27,4%

Quand on examine au Tableau 18 la répartition selon l'âge par Région, la seule différence concerne la proportion de volontaires de 60 ans et plus en comparaison avec la catégorie des 40 à 49 ans : en Flandre, les plus de 60 ans (7,5%) ont une probabilité significativement plus faible de participer à une activité bénévole que les quadragénaires (10,2%). Il n'y a pas d'écart statistiquement significatif entre les Régions en ce qui concerne la ventilation des volontaires selon l'âge.

**Tableau 18** : Proportion de la population qui fait du volontariat, par âge et par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
15-29	5,6%	9,3%	4,7%
30-39	7,9%	9,8%	7,5%
40-49	4,0%	10,2%	7,9%
50-59	7,4%	8,4%	6,9%
60+	7,5%	7,5%	6,7%

### *Niveau de formation*

Nous identifions le niveau de formation à l'aide de six catégories qui indiquent le plus haut diplôme obtenu par les répondants : aucun diplôme, enseignement primaire, enseignement secondaire inférieur, enseignement secondaire supérieur, enseignement supérieur non universitaire et enseignement supérieur universitaire. On peut observer au Tableau 19 de grandes différences dans la participation au volontariat selon le niveau de formation, avec une surreprésentation significative des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : on voit ainsi que 14,1% de ceux qui possèdent un diplôme universitaire font du volontariat alors que, parmi les personnes qui ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire, la proportion de volontaires actifs est de 6,3% ou moins. Nous pouvons donc dire que plus le diplôme obtenu est élevé, plus la participation au volontariat est significativement plus grande. C'est surtout aux deux niveaux de formation les plus élevés (bachelier et master) que la probabilité d'exercer une activité bénévole est significativement plus grande par rapport aux autres catégories. Cette probabilité est aussi plus forte pour la catégorie 'secondaire supérieur' que pour les groupes 'aucun diplôme' et 'enseignement primaire'.

Cette surreprésentation se reflète aussi dans la ventilation de la population de volontaires belges selon le niveau de formation. Plus de la moitié (53,6%) des activités bénévoles en Belgique sont effectuées par des personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier ou master). Un tiers des volontaires belges ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et moins d'un cinquième d'entre eux (17,3%) ont obtenu au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

**Tableau 19** : Proportion et ventilation des volontaires selon le niveau de formation

	Proportion de la population belge qui fait du volontariat	Ventilation de la population de volontaires belges
Aucun diplôme	2,4%	0,8%
Enseignement primaire	2,4%	2,6%
Enseignement secondaire inférieur	5,5%	13,9%
Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	6,3%	29,1%
Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	11,9%	29,3%
Enseignement universitaire (master)	14,1%	24,3%

Quand on regarde au Tableau 20 la répartition régionale de la participation au volontariat selon le niveau de formation, la tendance générale d'une probabilité plus élevée pour les niveaux de formation supérieurs se confirme. En ce qui concerne la ventilation de la population des volontaires, il convient de signaler que Bruxelles compte un nombre significativement plus élevé de volontaires très qualifiés que la Flandre et la Wallonie.

**Tableau 20** : Proportion des volontaires selon le niveau de formation, par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Aucun diplôme	0,7%	3,7%	1,7%
Enseignement primaire	0,0%	3,5%	1,4%
Enseignement secondaire inférieur	1,9%	6,6%	4,8%
Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	5,9%	7,2%	4,7%
Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	10,0%	13,5%	9,6%
Enseignement universitaire (master)	12,5%	13,4%	16,9%

### *Statut socio-économique*

Le statut socio-économique caractérise la situation des répondants par rapport au marché du travail. En plus de ceux qui ont un emploi, nous distinguons les catégories suivantes: étudiant, femme/homme au foyer, en incapacité de travail, sans emploi, pensionné et autres.

On peut déduire du Tableau 21 que c'est dans les catégories des étudiants (10,4%) et des personnes économiquement actives (8,7%) que l'on compte la plus grande proportion de volontaires. Dans ces deux groupes, la probabilité de participer au volontariat est aussi significativement plus élevée comparativement aux autres catégories : par rapport aux catégories 'femme/homme au foyer', 'incapacité de travail' et 'autres' pour les personnes qui ont un emploi et par rapport aux catégories 'femme/homme au foyer', 'incapacité de travail', 'pensionné' et 'autres' pour les étudiants. Il faut cependant remarquer qu'en vertu de la loi fédérale sur le volontariat, certaines de ces catégories sont soumises à des restrictions importantes. En ce qui concerne la composition de la population de volontaires, nous pouvons par ailleurs conclure que 54,3% des volontaires ont un emploi et qu'un bon cinquième d'entre eux (22,8%) sont pensionnés. Les étudiants constituent la troisième catégorie de volontaires en ordre d'importance (14,6%) en Belgique.

**Tableau 21** : Proportion et ventilation des volontaires selon le statut socio-économique

	Proportion de la population belge qui fait du volontariat	Ventilation de la population de volontaires belges
A un emploi	8,7%	54,3%
Étudiant	10,4%	14,6%
Femme /homme au foyer	3,8%	2%
En incapacité de travail	4,5%	2,8%
Sans emploi	6,2%	2,9%
Pensionné/pré-pensionné	7,5%	22,8%
Autres, inoccupé	2,7%	0,5%



Il ressort du Tableau 22 que les différences observées pour l'ensemble de la Belgique ne se manifestent de manière similaire qu'en Flandre, où les personnes qui ont un emploi et les étudiants ont davantage tendance à exercer une activité volontaire que les femmes et les hommes au foyer et les personnes en incapacité de travail. La participation au volontariat est aussi significativement plus élevée pour les étudiants que pour les personnes ayant un emploi et les pensionnés. Concernant la composition de la population de volontaires, on n'observe globalement aucune différence statistique entre les Régions, à l'exception de la catégorie 'femme/homme au foyer' qui est significativement plus grande en Wallonie qu'en Flandre.

**Tableau 22** : Proportion de la population qui fait du volontariat selon le statut socio-économique, par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
A un emploi	6,8%	9,4%	7,7%
Étudiant	10,3%	14,0%	5,8%
Femme /homme au foyer	2,5%	3,6%	4,7%
En incapacité de travail	4,0%	4,6%	4,4%
Sans emploi	3,9%	8,4%	5,5%
Pensionné/pré-pensionné	8,0%	7,6%	7,1%
Autres, inoccupé	3,7%	2,8%	1,9%

### État civil

L'Enquête sur les forces de travail fournit des informations sur l'état civil des volontaires, selon les catégories suivantes : célibataire (jamais marié, jamais cohabitant légal), marié-e ou cohabitant-e légal-e, veuf ou veuve (d'un mariage ou d'une cohabitation légale) ou divorcé-e (séparé-e de fait ou fin d'un contrat de cohabitation légale). Le Tableau 23 fait apparaître que c'est dans la catégorie des personnes mariées ou des cohabitants légaux que la proportion de volontaires est la plus grande en Belgique (8,5%) et dans celle des veufs et des veuves qu'elle est la plus faible (5,7%). Mais ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs et la participation au volontariat des différentes catégories est relativement comparable. La ventilation de la population de volontaires selon l'état civil montre par ailleurs que la catégorie des personnes mariées et des cohabitants légaux constitue le groupe le plus important de volontaires (56,1% du nombre total), avant celle des célibataires (32,1%).

**Tableau 23** : Proportion et ventilation des volontaires selon l'état civil

	Proportion de la population belge qui fait du volontariat	Ventilation de la population de volontaires belges
Célibataire (jamais marié, jamais cohabitant légal)	7,6%	32,1%
Marié-e ou cohabitant légalement avec un partenaire	8,5%	56,1%
Veuf/veuve (d'un mariage ou d'une cohabitation légale)	5,7%	3,5%
Divorcé-e ou fin d'un contrat de cohabitation légale	6,5%	8,3%

Tout comme pour la Belgique, on n’observe pas de différence significative selon les Régions dans le pourcentage de bénévoles selon l’état civil (Tableau 24). La ventilation de la population de volontaires selon l’état civil présente aussi peu de différences statistiquement significatives, à deux exceptions près : la catégorie des célibataires est plus faible en Wallonie en comparaison avec la Flandre et celle des personnes divorcées est plus grande en Wallonie et en Flandre qu’en Région de Bruxelles-Capitale.

**Tableau 24** : Proportion de la population qui fait du volontariat selon l’état civil, par Région

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Célibataire (jamais marié, jamais cohabitant légal)	6,8%	9,1%	5,7%
Marié·e ou cohabitant légalement avec un partenaire	7,6%	9,1%	7,4%
Veuf/veuve (d’un mariage ou d’une cohabitation légale)	2,7%	6,3%	5,6%
Divorcé·e ou fin d’un contrat de cohabitation légale	2,7%	6,8%	7,3%

## 2.2. Activités selon le profil des volontaires

Après avoir esquissé le profil socio-économique des volontaires belges, nous allons approfondir la question de savoir comment les caractéristiques des volontaires sont corrélées à la *manière* dont ils font du volontariat. Nous verrons d’abord comment les activités exercées par des volontaires dans des organisations varient selon leur profil, en examinant le type d’activités qu’ils accomplissent (comme par exemple diriger une réunion dans une association, ce qui a été encodé parmi les fonctions dirigeantes).

### Sexe

En examinant tout d’abord le sexe des volontaires, on constate au Tableau 25 qu’il y a des différences significatives entre quatre types d’activités bénévoles exercées par les hommes et les femmes. Elles concernent tout d’abord les fonctions dirigeantes dans des organisations, qui sont proportionnellement beaucoup plus souvent assurées par des volontaires masculins (29,0%) que féminins (11,8%). À l’inverse, les femmes volontaires accomplissent nettement plus de tâches de service (23,0%) que les hommes (10,4%) et assurent un nombre de fonctions administratives significativement plus élevé (10,1%) que les volontaires masculins (5,8%). Enfin, on retrouve aussi un nombre significativement plus grand de femmes volontaires dans les professions élémentaires (12,4% contre 8,2% d’hommes). De manière générale, il semble que le volontariat en Belgique reproduise donc une répartition des rôles assez traditionnelle, qui voit les hommes assurer davantage de fonctions dirigeantes et les femmes davantage de fonctions d’exécution.

**Tableau 25** : Répartition des activités volontaires selon la catégorie CITP, par sexe

	Hommes	Femmes
Fonctions dirigeantes	29,0%	11,8%
Professions intellectuelles et scientifiques	11,1%	9,1%
Professions (techniques) intermédiaires	29,4%	28,0%
Personnel administratif	5,8%	10,1%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	10,4%	23,0%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	2,5%	2,1%
Professions élémentaires	8,2%	12,4%
Indéterminé	3,6%	3,5%

## Âge

Les activités exercées par les volontaires sont aussi liées à leur âge, comme l'indique le Tableau 26. Les contrôles statistiques détaillés font apparaître que les fonctions dirigeantes sont sous-représentées parmi les volontaires de moins de 40 ans. Par contre, la tranche d'âge la plus jeune (15-29 ans) assure nettement plus de tâches de service que les catégories plus âgées. Ces constats impliquent que l'âge du volontaire présente une corrélation claire avec le type d'activité qu'il exerce : les plus jeunes prennent principalement en charge des fonctions de service alors que la probabilité d'exercer des fonctions dirigeantes augmente sensiblement avec l'âge.

**Tableau 26** : Répartition des activités selon la catégorie CITP, par âge

	15-29	30-39	40-49	50-59	60+
Fonctions dirigeantes	10,5%	10,4%	20,8%	29,6%	27,0%
Professions intellectuelles et scientifiques	12,4%	9,8%	10,3%	7,9%	10,3%
Professions (techniques) intermédiaires	27,1%	35,7%	35,0%	29,2%	22,2%
Personnel administratif	4,8%	7,6%	5,6%	9,9%	9,6%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	28,8%	16,9%	12,4%	13,7%	13,6%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	0,3%	1,4%	1,6%	1,8%	4,4%
Professions élémentaires	9,3%	14,9%	11,1%	6,5%	9,5%
Indéterminé	6,8%	3,3%	3,1%	1,3%	3,6%

## Formation

Le Tableau 27 révèle que la participation aux différents types d'activités bénévoles se répartit de manière très inégale selon le niveau de formation. Il convient cependant de faire remarquer que les volontaires sans diplôme ou possédant uniquement un diplôme de l'enseignement primaire sont sous-représentés dans notre échantillon : comme ils ne représentent que 5,1% de la population totale de volontaires, il faut extrapoler le faible nombre de données dont nous disposons à propos de ces catégories de diplômes, ce qui fait que leur fiabilité n'est pas très grande. Le fait que les fonctions dirigeantes soient assurées de manière presque équivalente par des volontaires possédant un diplôme universitaire (24,0%) que par des volontaires sans diplôme (22,5%) doit donc être traité avec beaucoup de circonspection. La tendance générale est néanmoins que les personnes les plus qualifiées (master) exercent davantage des fonctions dirigeantes que les personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur. Et que les volontaires qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur prennent davantage en charge des fonctions de service que ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau 27 : Répartition des activités selon la catégorie CITP, par diplôme

	Aucun diplôme	Enseignement primaire	Enseignement secondaire inférieur	Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	Enseignement universitaire (master)
Fonctions dirigeantes	22,5%	14,6%	13,2%	20,4%	21,9%	24,0%
Professions intellectuelles et scientifiques	0,0%	7,0%	8,3%	7,8%	9,4%	14,8%
Professions (techniques) intermédiaires	39,5%	33,4%	25,3%	25,4%	30,5%	31,0%
Personnel administratif	0,0%	2,4%	7,3%	7,3%	10,6%	6,0%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	9,0%	20,4%	23,6%	20,3%	13,8%	11,9%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	0,0%	1,7%	3,1%	3,7%	1,9%	1,1%
Professions élémentaires	29,0%	18,9%	14,4%	10,9%	8,0%	9,1%
Indéterminé	0,0%	1,5%	4,8%	4,3%	3,9%	2,2%

### Situation socio-économique

La participation aux différents types d'activités bénévoles dépend aussi de la situation socio-économique des volontaires, comme on le voit au Tableau 28. Les personnes qui ont un emploi et les pensionnés exercent significativement plus souvent des fonctions dirigeantes que les étudiants. Par contre, les personnes sans emploi assument significativement plus de tâches administratives que les personnes actives, les étudiants et les pensionnés.

Tableau 28 : Répartition des activités selon la catégorie CITP, par statut socio-économique

	A un emploi	Étudiant	Femme/homme au foyer	Incapacité de travail	Sans emploi	Pensionné	Autre, inoccupé
Fonctions dirigeantes	22,5%	6,8%	2,6%	10,7%	10,7%	27,3%	0,0%
Professions intellectuelles et scientifiques	9,3%	13,0%	9,3%	11,0%	13,1%	10,4%	13,3%
Professions (techniques) intermédiaires	33,6%	23,8%	29,8%	24,9%	20,9%	22,4%	19,8%
Personnel administratif	7,4%	4,8%	11,5%	5,2%	22,6%	8,2%	9,5%
Personnel des services aux particuliers et vendeurs	12,7%	34,9%	21,4%	25,8%	16,5%	14,4%	4,2%
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1,3%	0,0%	10,5%	5,0%	3,2%	4,3%	17,5%
Professions élémentaires	10,1%	9,8%	11,9%	10,5%	12,6%	9,5%	32,7%
Indéterminé	2,9%	6,9%	3,0%	6,9%	0,5%	3,4%	3,1%

## 2.3. Secteurs selon le profil des volontaires

Dans cette partie, nous allons examiner comment la participation aux différents secteurs du volontariat diffère selon le profil des volontaires. Nous nous limiterons pour cela à nouveau à quatre caractéristiques de base : le sexe, l'âge, le niveau de formation et la situation socio-économique.

### Sexe

En ce qui concerne le sexe des volontaires, le Tableau 29 montre que l'implication dans les secteurs du sport, de la jeunesse, de l'enseignement, de la formation et de la recherche ainsi que des soins de santé se répartit différemment entre les hommes et les femmes. Les hommes sont statistiquement plus actifs dans le secteur du sport alors que les domaines de la jeunesse, de l'enseignement, de la formation et de la recherche ainsi que des soins de santé sont plus souvent investis par les femmes volontaires. Mais ce qui est aussi frappant, c'est que cette différence dans la participation au volontariat dans les soins de santé ne s'observe pas dans le domaine de l'aide sociale. Alors que les femmes sont censées être plus actives dans les secteurs de l'aide aux personnes, nos données ne confirment donc que partiellement cette image.

**Tableau 29** : Répartition des activités volontaires par secteur, selon le sexe

	Hommes	Femmes
Culture, associations socioculturelles, nature	24,7%	21,1%
Jeunesse	7,9%	13,5%
Sport	26,7%	8,7%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	7,2%	17,1%
Soins de santé	2,7%	6,4%
Aide sociale	11,7%	14,4%
Religion	5,4%	6,8%
Défense des droits et des intérêts	11,2%	10,3%
Indéterminé/autre	2,5%	1,6%

### Âge

Les secteurs dans lesquels les volontaires s'impliquent varient aussi selon l'âge (Tableau 30). Il n'est pas étonnant que les plus jeunes (15-29 ans) soient fortement surreprésentées dans le secteur de la jeunesse par rapport à toutes les autres tranches d'âge. Les activités volontaires dans le secteur (socio)culturel sont significativement plus souvent exercées par des personnes de plus de 50 ans alors que les plus de 60 ans sont significativement plus actifs dans les soins de santé que les 15-49 ans.

**Tableau 30** : Répartition des activités par secteur, selon l'âge

	15-29	30-39	40-49	50-59	60+
Culture, associations socioculturelles, nature	15,4%	18,4%	21,1%	28,4%	27,3%
Jeunesse	48,1%	4,9%	6,1%	4,8%	0,4%
Sport	11,3%	19,0%	27,7%	21,5%	14,3%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	5,9%	26,6%	17,9%	6,6%	6,5%
Soins de santé	3,0%	1,9%	2,7%	3,5%	8,0%
Aide sociale	6,5%	12,3%	9,4%	17,5%	16,2%
Religion	1,4%	5,3%	5,0%	5,2%	9,8%
Défense des droits et des intérêts	7,6%	9,8%	7,9%	11,0%	14,2%
Indéterminé/autre	0,7%	1,8%	2,1%	1,4%	3,2%

## Formation

Nos analyses montrent une corrélation limitée entre le niveau de formation des volontaires et la manière dont leurs activités se répartissent entre les différents secteurs. Comme nous l'avons déjà dit dans la section précédente (types d'activités volontaires), le nombre restreint d'observations dans les catégories de personnes sans diplôme ou avec un diplôme de l'enseignement primaire donne des données peu fiables. Sur la base du Tableau 31, il apparaît essentiellement que les universitaires sont significativement plus actifs dans le secteur de la défense des droits et des intérêts par rapport aux catégories 'enseignement primaire', 'secondaire supérieur' et 'bachelier'.

**Tableau 31** : Répartition des activités par secteur, selon le niveau de formation

	Aucun diplôme	Enseignement primaire	Enseignement secondaire inférieur	Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	Enseignement universitaire (master)
Culture, associations socioculturelles, nature	0,0%	21,1%	23,9%	22,8%	25,3%	20,6%
Jeunesse	0,0%	16,4%	20,4%	8,4%	12,6%	6,0%
Sport	31,5%	29,2%	21,5%	22,7%	15,4%	13,9%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	0,0%	1,3%	10,8%	9,8%	13,9%	13,3%
Soins de santé	18,2%	14,8%	4,2%	3,8%	3,9%	4,8%
Aide sociale	35,6%	10,4%	8,7%	15,6%	10,9%	14,2%
Religion	11,9%	1,2%	4,7%	6,1%	5,6%	7,4%
Défense des droits et des intérêts	2,8%	5,7%	3,0%	7,8%	10,2%	18,6%
Indéterminé/autre	0,0%	0,0%	2,9%	2,9%	2,1%	1,1%

## Situation socio-économique

Enfin, l'implication dans les différents secteurs du volontariat varie en fonction de la situation socio-économique des volontaires. Le Tableau 32 montre ainsi que les étudiants sont significativement plus actifs dans le secteur de la jeunesse par rapport aux travailleurs actifs, aux personnes sans emploi et aux pensionnés. Pour leur part, les personnes en incapacité de travail participent davantage aux activités dans le secteur de l'aide sociale que les travailleurs actifs, les étudiants, les personnes sans emploi et les pensionnés. Les personnes sans emploi sont plus fortement représentées dans le secteur de la défense des droits et des intérêts que les travailleurs actifs, les étudiants, les personnes en incapacité de travail et les pensionnés.

**Tableau 32** : Répartition des activités par secteur, selon le statut socio-économique

	A un emploi	Étudiant	Femme/homme au foyer	Incapacité de travail	Sans emploi	Pensionné	Autre, inoccupé
Culture, associations socioculturelles, nature	23,0%	15,1%	0,0%	18,9%	20,3%	29,1%	2,4%
Jeunesse	7,0%	52,9%	0,0%	0,0%	14,7%	0,7%	0,0%
Sport	23,2%	8,6%	7,5%	17,2%	12,4%	13,1%	32,7%
Enseignement, établissements de formation et de recherche	15,5%	5,8%	23,7%	14,2%	6,5%	7,3%	0,0%

Soins de santé	3,6%	2,2%	1,9%	3,7%	2,9%	6,7%	20,7%
Aide sociale	10,8%	7,7%	27,3%	37,5%	6,5%	17,1%	17,5%
Religion	3,8%	5,2%	16,4%	3,0%	4,6%	10,9%	3,1%
Défense des droits et des intérêts	11,4%	1,9%	15,0%	5,5%	30,0%	12,0%	14,2%
Indéterminé/autre	1,7%	0,7%	8,3%	0,0%	2,2%	3,3%	9,5%

## 2.4. Nombre d'heures selon le profil des volontaires

Dans cette dernière partie du chapitre 2, nous allons encore brièvement discuter du profil du volontaire en fonction du nombre moyen d'heures de volontariat par an. Le volontaire belge consacre en moyenne 200 heures par an à ses activités bénévoles, ce qui revient à quatre heures par semaine en moyenne.

Quand on examine de plus près cet investissement en temps, on constate de faibles variations selon les caractéristiques du profil des volontaires. Ces écarts ne sont généralement pas statistiquement significatifs. En ce qui concerne le sexe, le Tableau 33 montre que les hommes investissent en moyenne un peu plus de temps dans le volontariat que les femmes, mais la différence n'est pas statistiquement significative.

**Tableau 33** : Nombre moyen d'heures de volontariat par volontaire selon le sexe

	Médiane	Moyenne
Hommes	108	206,6
Femmes	96	192,7

Au niveau de l'âge, on s'aperçoit au Tableau 34 que les volontaires belges de 30 à 39 ans sont ceux qui consacrent le moins de temps à leur engagement volontaire. Les quadragénaires font également état d'un nombre moyen d'heures de volontariat inférieur à celui des autres tranches d'âge, contrairement aux plus de 60 ans, dont l'investissement en temps est de loin le plus élevé parmi toutes les catégories d'âge. L'écart entre les plus de 60 ans et les groupes de 30-39 ans et 40-49 ans est statistiquement significatif. Il peut probablement s'expliquer par le fait que les volontaires d'âge moyen se trouvent généralement dans une phase de leur vie caractérisée par un plus grand investissement en temps dans le travail rémunéré et la vie de famille, ce qui leur laisse moins de temps à consacrer au volontariat. À l'inverse, les plus de 60 ans disposent de davantage de temps libre étant donné que les enfants sont plus grands ou ont quitté le foyer familial et que cette tranche d'âge compte aussi une plus grande proportion de pensionnés.

**Tableau 34** : Nombre moyen d'heures de volontariat par volontaire selon l'âge

	Médiane	Moyenne
15-29	108	209,2
30-39	84	147,6
40-49	96	174,4
50-59	120	190,1
60+	132	249,0

Au Tableau 35, le niveau de formation des volontaires ne présente pas de corrélation claire avec le nombre annuel moyen d'heures de volontariat, même si l'investissement moyen en temps des volontaires ayant un diplôme de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire supérieur est significativement plus élevé que celui des autres catégories.

**Tableau 35** : Nombre moyen d'heures de volontariat par volontaire selon le niveau de formation

	Médiane	Moyenne
Aucun diplôme	120	166,8
Enseignement primaire	72	247,2
Enseignement secondaire inférieur	72	148,3
Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	120	239,8
Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	96	172,5
Enseignement universitaire (master)	120	166,8

Enfin, le Tableau 36 montre le temps consacré au volontariat en fonction de la situation socio-économique. On peut en déduire que ce sont les pensionnés et les étudiants qui investissent en moyenne le plus de temps dans leur activité volontaire, contrairement aux travailleurs actifs, aux personnes sans emploi et en incapacité de travail, qui font état d'un investissement en temps comparativement plus bas. Cependant, seul l'écart entre les pensionnés et les personnes ayant un emploi est statistiquement significatif.

**Tableau 36** : Nombre moyen d'heures de volontariat par volontaire selon le statut socio-économique

	Médiane	Moyenne
A un emploi	96	167,4
Étudiant	120	240,6
Femme /homme au foyer	132	212,2
En incapacité de travail	144	167,5
Sans emploi	72	167,0
Pensionné/pré-pensionné	144	264,1
Autres, inoccupé	72	104,8



## Le volontariat en Belgique : synthèse des résultats

---

### 1. L'ampleur du volontariat en Belgique

#### Nombre de volontaires

D'après les données de l'enquête, le nombre de volontaires en Belgique – le volontariat se limitant à l'engagement volontaire dans un cadre organisé, comme le définit le législateur belge – s'élève à un peu plus de *735 000 personnes*, soit *7,8 %* de la population de 15 ans et plus. Si l'on tient également compte des personnes qui exercent des activités non rémunérées directement au profit d'autres personnes extérieures à leur ménage et à leur cadre familial élargi (l'engagement volontaire informel), il y a au total *866 521 personnes*, soit *9,2 %* de la population de 15 ans et plus qui assument un engagement volontaire dans un cadre organisé ou non. Mais cette enquête montre que l'engagement volontaire formel et informel sont rarement combinés.

Les résultats qui suivent portent uniquement sur le volontariat au sens que lui a donné le législateur belge.

#### La fréquence du volontariat et le temps qui y est consacré

Dans les quatre semaines qui ont précédé l'enquête, les volontaires belges ont accompli *plus d'1,2 million d'activités non rémunérées* pour des organisations, ce qui correspond à environ *40 000 activités* par jour. Un volontaire a travaillé bénévolement *200 heures* en moyenne au cours de l'année précédente, c'est-à-dire *près de quatre heures par semaine*. La très grande majorité des volontaires (86%) disent n'être actifs que *dans une seule organisation*.

La plupart des volontaires dans cette enquête peuvent être qualifiés de *volontaires réguliers*. Près des deux tiers d'entre eux exercent une activité volontaire au moins une fois par mois et 30% le font même chaque semaine ou chaque jour. L'engagement d'un peu plus d'un tiers des volontaires belges (35,5%) est plus irrégulier : seulement quelques fois par an ou de manière ponctuelle pour un événement occasionnel ou une activité annuelle.

#### Le volume du volontariat en Belgique

Quand on comptabilise le nombre d'heures de volontariat indiqué par tous les volontaires interrogés et qu'on l'extrapole à l'ensemble de la population, on obtient le volume total de travail bénévole en Belgique. Ce total s'élève à près de *143 millions d'heures* en 2019, ce qui constitue *2,4 %* du volume annuel de travail rémunéré en Belgique et représente approximativement *92.087 équivalents temps plein*. À titre d'exemple, un tel volume est le triple du travail rémunéré dans l'agriculture et se situe dans l'ordre de grandeur des secteurs des services financiers, de l'information et de la communication ainsi que la culture et des loisirs.

#### Volontariat : quelles professions ?

Le gros des quelque 1,2 million d'activités volontaires exercées en Belgique dans les quatre semaines qui ont précédé l'enquête se situe dans les catégories des professions (techniques) intermédiaires (28,7%) et des fonctions dirigeantes (20,9%). Les fonctions de service et de vente constituent la troisième plus grande catégorie d'activités bénévoles (16,4%). Les catégories de fonctions les moins fréquentes sont le personnel administratif (7,8%) et les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés (2,3%).

Quand on s'intéresse au nombre de volontaires qui exercent ces différentes fonctions, on retrouve les trois catégories dominantes déjà citées ci-dessus, mais dans une proportion plus importante : en Belgique, 274.000 personnes, soit 37,2% de tous les volontaires, travaillent bénévolement comme 'techniciens et spécialistes'. Environ 187.000 personnes, ou un volontaire sur quatre (25,4%), exercent une fonction dirigeante dans le volontariat et un nombre comparable (173.000 ou 23,5%) fournit des services à des personnes. Remarquons aussi qu'à peine un volontaire sur dix (78.000 ou 10,8%) assume des tâches administratives.

L'image générale qui se dégage de cette classification des métiers est qu'en Belgique le volontariat est fortement professionnalisé : près des deux tiers des activités bénévoles sont le fait de catégories professionnelles qui exigent une compétence spécifique ou un degré élevé de qualification. Un autre élément marquant est la forte proportion de fonctions dirigeantes. Ceci est sans doute lié au fait que cette enquête a surtout permis d'identifier le volontariat régulier.

### **La répartition des volontaires selon le type d'organisation**

Avec 84,5% des activités bénévoles, le secteur associatif se taille la part du lion parmi les organisations qui occupent des volontaires. Le secteur public (7,7%), les initiatives citoyennes (4,8%) et les entreprises sociales (1,0%) ne représentent qu'une très faible part du volontariat.

### **La répartition du volontariat par secteur**

En ce qui concerne les domaines d'action des organisations dans lesquelles s'engagent les volontaires, deux secteurs dominant et réunissent ensemble plus de deux cinquièmes de toutes les activités volontaires : la culture (23%) et le sport (18,2%). Viennent ensuite, dans un ordre de grandeur comparable, quatre secteurs : l'aide sociale (13%), l'enseignement, la formation et la recherche (11,9%), la défense des droits et des intérêts (10,8%) et la jeunesse (10,6%). Aussi bien le volontariat dans le domaine religieux (6,1%) que celui dans le domaine des soins de santé (4,5%) ont une importance limitée.

Un même volontaire peut exercer diverses activités et être actif dans plusieurs organisations. La répartition des volontaires entre les secteurs confirme la prédominance du secteur (socio)culturel, qui occupe le plus grand nombre de volontaires, à savoir 169.000 personnes ou 23% de la population de volontaires. Le secteur du sport se classe en deuxième position, avec 153.000 volontaires (20,8%). 118.000 volontaires, soit 16% du total d'entre eux, s'engagent dans l'aide sociale. Ici aussi, le secteur religieux (49.000 ou 6,6%) et celui des soins de santé (41.000 ou 5,6%) comptent le moins grand nombre de volontaires.

## ***2. Le profil des volontaires en Belgique***

### **Participation au volontariat**

Nous avons tout d'abord examiné s'il y avait une corrélation entre certaines caractéristiques personnelles et la probabilité de s'engager volontairement.

*Sexe* – En Belgique, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes quant à la participation à une activité volontaire : 8,3% des hommes belges et 7,4% des femmes belges font du volontariat.

*Âge* – Il n’y a pas non plus de différence statistiquement significative dans la participation au volontariat entre les différentes tranches d’âge. On observe cependant que la catégorie des 30-49 ans compte la plus grande proportion de volontaires et que la plus faible proportion se situe dans la population âgée de 60 ans et plus.

*Niveau de formation* – Les analyses descriptives dévoilent de grandes différences dans la participation au volontariat selon le niveau de formation : plus le diplôme obtenu est élevé, plus la probabilité d’exercer une activité bénévole est grande. Une proportion significativement plus grande de personnes titulaires d’un diplôme de l’enseignement supérieur font du volontariat : c’est le cas de 14,1% des personnes qui possèdent un diplôme universitaire alors que la proportion de celles qui ont au maximum un diplôme de l’enseignement secondaire supérieur est de 6,3% ou moins. C’est surtout pour les deux catégories de diplômes les plus élevées (bachelier et master) que la probabilité de faire du volontariat est significativement plus grande par rapport aux autres groupes. La participation au volontariat est aussi significativement plus élevée pour la catégorie ‘secondaire supérieur’ que pour les catégories ‘aucun diplôme’ et ‘enseignement primaire’.

*Situation socio-économique* – Cette variable indique la position de la population (de volontaires) vis-à-vis du marché de l’emploi. Les analyses révèlent que c’est parmi les étudiants (10,4%) et les personnes économiquement actives (8,7%) que l’on trouve la plus grande proportion de volontaires. Pour ces catégories, la probabilité de participation au volontariat est donc significativement plus élevée que pour les autres. C’est le cas par rapport à ‘femme/homme au foyer’, ‘en incapacité de travail’ et ‘autres’ pour le groupe ‘à un emploi’ ; et par rapport à ‘femme/homme au foyer’, ‘en incapacité de travail’, ‘pensionné’ et ‘autres’ pour les étudiants.

*État civil* – Il n’y a pas de différence statistiquement significative dans la participation au volontariat en fonction de l’état civil, même si la proportion de volontaires est la plus grande parmi les personnes mariées ou les cohabitants légaux (8,5%) et la plus faible parmi les veufs et les veuves (5,7%).

### **Composition de la population de volontaires**

*Sexe* – Les hommes et les femmes sont à peu près aussi nombreux parmi la population de volontaires belges.

*Âge* – Au niveau de l’âge, on constate que les plus de 60 ans constituent la plus grande catégorie de volontaires belges : près d’un volontaire sur trois a plus de 60 ans. Viennent ensuite les jeunes (15-29 ans) : un volontaire belge sur cinq a moins de 30 ans.

*Formation* – La surreprésentation des personnes très qualifiées dans la participation au volontariat se reflète aussi dans la ventilation de la population de volontaires belges selon le niveau de formation. Plus de la moitié (53,6%) des activités bénévoles en Belgique sont réalisées par des personnes possédant un diplôme de l’enseignement supérieur (bachelier ou master) et un autre tiers par la population de volontaires qui possèdent un diplôme de l’enseignement secondaire supérieur. Moins d’un cinquième (17,3%) des volontaires belges ont obtenu au maximum un diplôme de l’enseignement secondaire inférieur.

*Statut socio-économique* – En ce qui concerne la composition de la population de volontaires selon la situation socio-économique, nous pouvons en conclure que 54,3% des volontaires ont un emploi et qu’un bon cinquième d’entre eux (22,8%) sont pensionnés. Les étudiants constituent la troisième plus grande catégorie de volontaires en ordre d’importance (14,6%) en Belgique.

*État civil* – La ventilation de la population de volontaires selon l'état civil fait apparaître que la catégorie des personnes mariées et des cohabitants légaux constituent le principal groupe de volontaires (56,1%), devant les célibataires (32,1%).

### **Activités selon le profil des volontaires**

*Sexe* – Il existe des différences significatives entre les hommes et les femmes concernant quatre types d'activités volontaires. Tout d'abord, il y a proportionnellement nettement plus de fonctions dirigeantes dans les organisations qui sont exercées par des volontaires masculins. À l'inverse, les femmes volontaires accomplissent nettement plus de tâches de service et assurent un nombre de fonctions administratives significativement plus élevé. Enfin, on retrouve aussi un nombre significativement plus grand de femmes volontaires dans les professions élémentaires. De manière générale, il semble que le volontariat en Belgique reproduise donc une répartition des rôles assez traditionnelle, qui voit les hommes assurer davantage de fonctions dirigeantes et les femmes davantage de fonctions d'exécution.

*Âge* – Les activités exercées par les volontaires sont aussi liées à leur âge. Les fonctions dirigeantes sont sous-représentées de manière significative parmi les volontaires de moins de 40 ans et la tranche d'âge la plus jeune (15-29 ans) assure nettement plus de tâches de service que les catégories plus âgées.

*Formation* – La participation aux différents types d'activités bénévoles se répartit de manière très inégale selon le niveau de formation, même si ce constat doit être traité avec toute la prudence nécessaire étant donné la sous-représentation dans notre échantillon des volontaires sans diplôme ou avec un diplôme de l'enseignement primaire. Mais la tendance générale est que les personnes les plus qualifiées (master) exercent davantage des fonctions dirigeantes que les personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur. Et que les volontaires qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur prennent davantage en charge des fonctions de service que ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier ou master).

*Situation socio-économique* – La participation aux différents types d'activités volontaires dépend aussi de la situation socio-économique des volontaires. Tout d'abord, les personnes qui ont un emploi et les pensionnés exercent significativement plus souvent des fonctions dirigeantes que les étudiants. Par contre, les personnes sans emploi assument significativement plus de tâches administratives que les personnes actives, les étudiants et les pensionnés.

### **Secteurs selon le profil des volontaires**

*Sexe* – En ce qui concerne le sexe des volontaires, l'implication dans les secteurs du sport, de la jeunesse, de l'enseignement, la formation et la recherche ainsi que des soins de santé se répartit différemment entre les hommes et les femmes. Les hommes sont statistiquement plus actifs dans le secteur du sport alors que les domaines de la jeunesse, de l'enseignement, la formation et la recherche ainsi que des soins de santé sont plus souvent investis par les femmes volontaires.

*Âge* – La participation aux différents secteurs du volontariat varie aussi selon l'âge. Les volontaires les plus jeunes (15-29 ans) sont fortement surreprésentés dans le secteur de la jeunesse. Les activités volontaires dans le secteur (socio)culturel sont significativement plus souvent exercées par des personnes de plus de 50 ans alors que les plus de 60 ans sont significativement plus actifs dans les soins de santé que les 15-49 ans.

*Formation* – Nos analyses montrent une corrélation limitée entre le niveau de formation des volontaires et la manière dont leurs activités se répartissent entre les différents secteurs. Les universitaires sont significativement plus actifs dans le secteur de la défense des droits et des intérêts par rapport aux catégories ‘enseignement primaire’, ‘secondaire supérieur’ et ‘bachelier’.

*Situation socio-économique* – Enfin, l’implication dans les différents secteurs du volontariat varie en fonction de la situation socio-économique des volontaires. Ainsi, les étudiants sont significativement plus actifs dans le secteur de la jeunesse par rapport aux travailleurs actifs, aux personnes sans emploi et aux pensionnés. Pour leur part, les personnes en incapacité de travail participent davantage aux activités dans le secteur de l’aide sociale que les travailleurs actifs, les étudiants, les personnes sans emploi et les pensionnés. Les personnes sans emploi sont plus fortement représentées dans le secteur de la défense des droits et des intérêts que les travailleurs actifs, les étudiants, les personnes en incapacité de travail et les pensionnés.

### **Nombre d’heures selon le profil des volontaires**

Comme nous l’avons dit plus haut, le volontaire belge consacre en moyenne 200 heures par an à ses activités bénévoles, soit quatre heures par semaine en moyenne. On ne constate que de faibles variations, qui ne sont généralement pas significatives sur le plan statistique, selon les caractéristiques du profil des volontaires.

*Sexe* – En ce qui concerne le sexe, les hommes investissent en moyenne un peu plus de temps dans le volontariat que les femmes, mais la différence n’est pas statistiquement significative.

*Âge* – Les volontaires belges de 30 à 39 ans sont ceux qui consacrent le moins de temps à leurs engagements. Les quadragénaires font également état d’un nombre moyen d’heures de volontariat inférieur à celui des autres tranches d’âge, contrairement aux plus de 60 ans, dont l’investissement en temps est de loin le plus élevé parmi toutes les catégories d’âge. L’écart entre les plus de 60 ans et les groupes de 30-39 ans et 40-49 ans est statistiquement significatif. Il peut probablement s’expliquer par le fait que les volontaires d’âge moyen se trouvent généralement dans une phase de leur vie caractérisée par un plus grand investissement en temps dans le travail rémunéré et la vie de famille, ce qui leur laisse moins de temps à consacrer au volontariat. À l’inverse, les plus de 60 ans disposent de davantage de temps libre étant donné que les enfants sont plus grands ou ont quitté le foyer familial et que cette tranche d’âge compte aussi une plus grande proportion de pensionnés.

*Niveau de formation* – Le niveau de formation des volontaires ne présente pas de corrélation claire avec le nombre annuel moyen d’heures de volontariat, même si l’investissement moyen en temps des volontaires ayant un diplôme de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire supérieur est significativement plus élevé que celui des autres catégories.

*Situation socio-économique* – Ce sont les pensionnés et les étudiants qui investissent en moyenne le plus de temps dans leur activité volontaire, contrairement aux travailleurs actifs, aux personnes sans emploi et en incapacité de travail, qui se situent à un niveau plus bas et comparable. Cependant, seul l’écart entre les pensionnés et les personnes ayant un emploi est statistiquement significatif

## Références bibliographiques

---

Breda, J. et Goyvaerts, K. (1996), *Le volontariat aujourd'hui : une première exploration*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.

Fondation Roi Baudouin, *Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique*, Editions 2011, 2013, 2017, 2020.

Hustinx, L., Marée, M., De Keyser, L., Verhaeghe, L. & Xhaufclair, V. (2015). *Le volontariat en Belgique. Chiffres-clés*. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Institut des Comptes nationaux (2020), *Comptes nationaux – Première estimation des comptes nationaux*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.

Meersseman, E. (2020). Onderzoek meting vrijwilligerswerk 2019. Context van de nieuwe meetmethode. Présentation table ronde FRB, 8 octobre 2020.

Musick, M. A. and Wilson, J. (2008), *Volunteers: A Social Profile*, Indiana University Press, Bloomington.

Organisation internationale du Travail (2011), *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Genève. [http://www.ilo.org/stat/Publications/WCMS\\_162119/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_162119/lang--en/index.htm)

Organisation internationale du Travail (2012), *Classification internationale typent des Professions (CITP). Structure, définitions et tables de correspondance group (ISCO-08)*. Genève. [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_172572.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_172572.pdf)

Salamon, L. M. S., Sokolowski, W. & Haddock, M. A. (2018). *The scope and scale of global volunteering: Current Estimates and Next Steps*. United Nations Volunteers (UNV) programme.

Statbel, Enquête sur les forces de travail (EFT) à partir de 2017, consultée le 15/11/20 sur : [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadate/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%20m%20age/EFT2017\\_nl.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/metadate/Werk%20%26%20opleiding/9.2%20Arbeidsmarkt/9.2.0%20Emploi%20et%20ch%20m%20age/EFT2017_nl.pdf)

United Nations Volunteers (2018), *Satellite Account on Non-profit and Related Institutions and Volunteer Work*, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division, New York.

### 1. Illustration des explications complémentaires lors de l'enquête en ligne

<p>Les questions suivantes portent sur le travail <u>bénévole et non obligatoire</u>, à savoir le temps que * vous / [PRENOM] * avez consacré <u>volontairement et sans rémunération</u> à des activités <u>par l'entremise d'une association ou d'une organisation, ou directement pour d'autres personnes extérieures</u> à votre ménage et à votre cadre familial élargi. * Vous / [PRENOM] * avez pu recevoir un défraiement pour ces activités. Les activités pour lesquelles vous avez été payé durant votre temps libre sont exclues.</p>	<p>Exemples d'activités qui ne sont PAS incluses :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• activité d'aidant proche pour un membre de la famille</li><li>• petits boulots rémunérés (ex. contrat comme travailleur dans une association, services rémunérés à d'autres citoyens, plateformes d'économie collaborative)</li><li>• stage non rémunéré dans le cadre d'une formation</li><li>• service communautaire ou citoyen</li><li>• activités non rémunérées dans le cadre d'un trajet d'activation</li><li>• peine alternative infligée par un tribunal</li><li>• engagement citoyen dans le cadre de l'enseignement ou de l'emploi</li></ul> <p>Exemples de défraiements :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• remboursement de dépenses justifiables, comme frais de transport ou de téléphone</li><li>• octroi d'un montant forfaitaire couvrant les frais liés à l'exercice de l'activité (p. ex. achat d'une boisson, manger un bout,...)</li></ul>
--	--

### 2. La codification des activités volontaires selon la Classification CITP

Comme le Manuel recommande d'utiliser les enquêtes sur l'emploi pour mesurer le volontariat et comme ces enquêtes se servent elles-mêmes de la *Classification internationale type des Professions* (CITP) (*International Standard classification of Occupations - ISCO*) pour décrire les professions exercées, le Manuel suggère d'utiliser aussi cette classification (ou ses équivalents nationaux ou régionaux) pour classer les activités volontaires (Manuel, p. 24-25). Selon le Manuel, la plupart de celles-ci sont en effet similaires aux activités rémunérées et peuvent donc être classées selon les méthodes ordinaires de la CITP.

Cette classification a été conçue par l'OIT et sa version la plus récente (ISCO-8) a été approuvée en 2008. Nous reproduisons ci-dessous les principales catégories de professions de la CITP, en ajoutant pour chaque groupe des exemples d'activités volontaires. Nous avons légèrement adapté le classement des professions pour cette enquête afin de tenir compte du fait que certaines professions ne sont que rarement mentionnées parmi les activités mises en évidence lors de l'enquête.

#### **Directeurs, cadres de direction et gérants (catégorie CITP 1) :**

<sup>21</sup> Nous sommes reconnaissants à Ronan Van Rossem et Elias Delanoeye pour leurs conseils méthodologiques et leur soutien dans le traitement des données.

1. Professions selon la classification CIP : fonctions dirigeantes au sein de corps législatifs/dans le domaine commercial /dans la production de services
2. Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : toutes les fonctions dirigeantes ou de cadres dans des associations, des ONG, etc.
3. Exemples : trésorier d'un club de natation, membre du conseil d'administration d'une asbl.

#### **Professions intellectuelles et scientifiques (catégorie CIP 2) :**

1. Professions selon la classification CIP : scientifiques, médecins, enseignants, communication (PR), juristes, spécialistes des sciences sociales, artistes.
2. Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : positions dans lesquelles on exerce des fonctions similaires dans des organisations. C'est très large et cela va de l'enseignement à des activités musicales ou théâtrales.
3. Exemples : donner des cours de maths dans une école de devoirs, animer une soirée d'information sur Excel pour seniors, rechercher des sponsors pour un club de cyclotouristes, être présentateur sur la radio libre de la commune.

#### **Professions intermédiaires (catégorie CIP 3) :**

1. Professions selon la classification CIP : techniciens dans le domaine de la science, de la santé, de l'administration, du droit, dans le domaine social et culturel.
2. Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : lorsque des personnes participent aux réunions d'une organisation ou à la mise sur pied de certaines activités.
3. Exemples : suivi du chantier d'un local pour jeunes, participation aux réunions d'une organisation de malades du cancer, organisation de soirées-débats sur le conflit en Syrie, préparation du marché de Noël d'une école secondaire.

#### **Personnel administratif (catégorie CIP 4) :**

1. Professions selon la classification CIP : collaborateurs administratifs, personnel chargé de la réception des clients, comptables.
2. Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : réalisation administrative et logistique d'évènements ou d'activités.
3. Exemples : balisage d'un parcours vélo, administration de la paroisse, emballage de colis vêtements pour le tiers monde, accueil de visiteurs à la journée portes ouvertes.

#### **Personnel des services directs aux particuliers et vendeurs (catégorie CIP 5) :**

1. Professions selon la classification CIP : fournisseurs de services personnels, vendeurs, personnel soignant, agents de sécurité.
2. Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : fonctions d'assistance à des activités ou d'accompagnement de personnes.
3. Exemples : s'occuper des patients en accompagnant un voyage, faire la cuisine à un camp, servir des boissons lors d'un évènement, mouvements de jeunesse, pompiers.

#### **Métiers qualifiés et semi-qualifiés (catégories CIP 6, 7, 8) :**

1. Professions selon la classification CIP : collaborateurs actifs dans le domaine de l'environnement, travailleurs manuels, boulangers, transport,...
2. Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : de nombreuses fonctions de montage (p. ex. d'un décor ou d'un chapiteau) ou d'entretien (p. ex. de vêtements).



- Exemples : installation pour la fête d'un mouvement de jeunesse, transport de malades.

### Professions élémentaires (catégorie CITP 9):

- Professions selon la classification CITP : manœuvres, vendeurs ambulants, éboueurs.
- Description générale des activités volontaires dans cette catégorie : cela concerne principalement le nettoyage, la préparation d'une salle pour une activité, etc.
- Exemples : nettoyage de la mosquée, vaisselle lors du repas moules de la société musicale, porte à porte pour récolter des fonds, surveillance des bulles à verre.

### 3. Secteurs d'activité des organisations ('industrie')

L'*International Professions Standard Industrial Classification of All Economic Activities* (ISIC) et ses équivalents nationaux et multinationaux sont les classifications qui sont utilisées dans les enquêtes relatives au travail. Il est recommandé de les utiliser également pour déterminer dans quel secteur le travail volontaire est exercé dans le cadre d'une organisation (Manuel, p. 27-28). Le secteur désigne la principale activité économique de l'organisation.

L'ISIC est la codification recommandée au niveau international pour les activités économiques. Sa traduction européenne est le NACE, la nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne dont la version belge est le NACE-BEL. À leurs niveaux supérieurs, le NACE et l'ISIC ont les mêmes rubriques ; aux niveaux inférieurs, le NACE est plus détaillé.

Les activités volontaires ont principalement lieu dans les secteurs non-marchands. C'est pourquoi les codes NACE ont été regroupés ici de manière à ce que ce type de secteur apparaisse clairement.

Secteurs	Code NACE correspondant
Culture, associations culturelles, nature	90, 91, 94.992
Jeunesse	94.991
Sport	93
Enseignement, établissements de formation et de recherche	85, 72
Soins de santé	86, 94.993
Aide sociale	87, 88, 84.249, 84115
Religion	94910
Défense de droits et d'intérêts	94.1, 94.2, 94.92, 94.992, 94.994, 94.995, 75
Indéterminé/autre	Tous les autres codes ou codes non précisés